

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

Société Civile Professionnelle

**Sabine ABRAHMI - Marine BLANCHET - Lisa
LALLEMAND**

Huissiers de Justice Associés

56 avenue Jean Jaurès - BP 56

92140 - CLAMART

Tel : 01 46 45 10 48

Fax : 01 46 45 78 75

etude-clamart@abjustice.fr

<http://www.abjustice.fr>



**MERCREDI QUATORZE FÉVRIER
DEUX MILLE VINGT QUATRE
à 11 heures 00**

A LA REQUETE DE :

[REDACTED] poursuites et

SUR LA REQUISITION DE :

[REDACTED]

M'AYANT EXPOSE :

Lequel m'ayant préalablement exposé que poursuivant la saisie immobilière d'un bien immobilier appartenant à :

[REDACTED]

Agissant en vertu :

D'un commandement valant saisie immobilière signifié en date du 12/12/2023

Et des articles R322-1 à 322-3 du Code de Procédure Civile d'exécution,

Et en l'absence de paiement intégral des sommes dues dans le délai de 8 jours imparti à

[REDACTED]

Qu'il convient de procéder à la description du bien immobilier sis :

18 rue des Néréides
Les Jardins du Manet 2

Lot 175, 17, 68 - Etage 2 - Porte G22

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Sabine ABRAHMI, Huissier de Justice associée, membre de la Société Civile Professionnelle Sabine ABRAHMI - Marine BLANCHET - Lisa LALLEMAND, Huissiers de Justice Associés demeurant 56 avenue Jean Jaurès - BP 56 à CLAMART (92), par l'un d'eux soussigné,

En présence de :

- Monsieur Christian CHEVALIER, Témoin, ainsi déclaré, Témoin
- Monsieur Christian MARREC, Témoin, ainsi déclaré, Témoin
- Monsieur Philippe DUPARC, Diagnostiqueur, DIAGLADI, ainsi déclaré, DIAGLADI, Diagnostiqueur
- Monsieur Thierry DROUX, Serrurier, SDT, ainsi déclaré, SDT, Serrurier

JE ME SUIS RENDU CE JOUR

18 rue des Néreides
Les Jardins du Manet 2

Lot 175, 17, 68 - Etage 2 - Porte G22

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

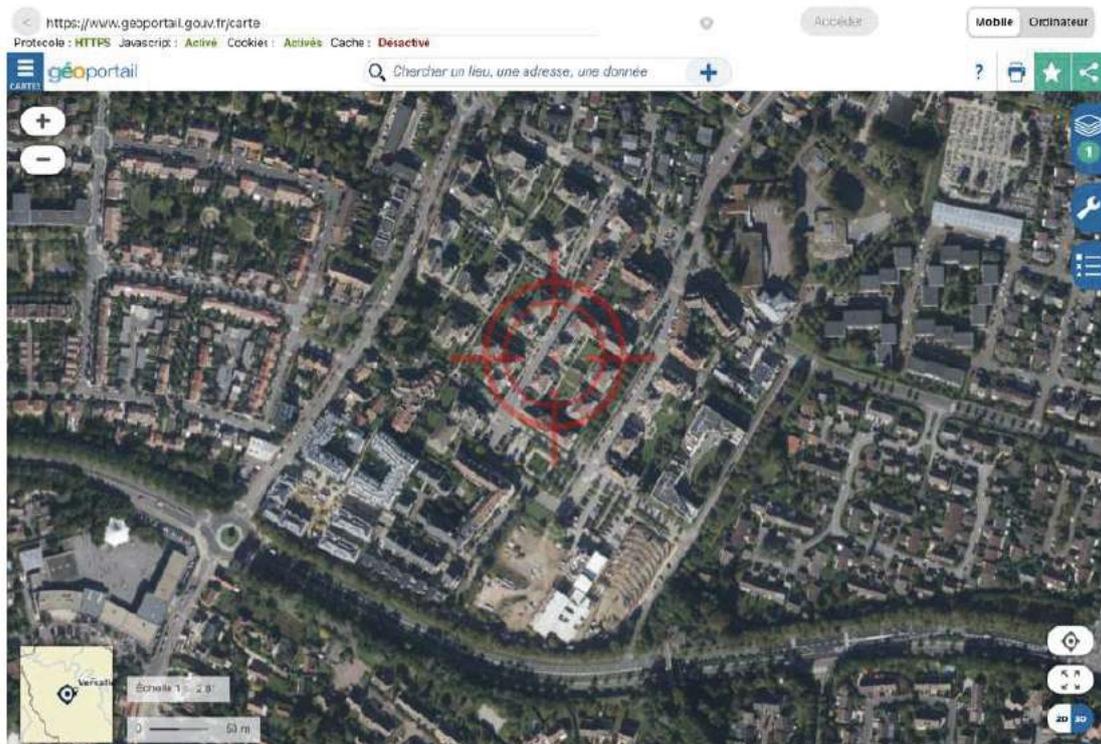
occupant le local, et conformément aux articles L142-1, L322-2 et R322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, deux personnes témoins majeurs et d'un diagnostiqueur qui ne sont ni à mon service ni au service du créancier.

RÉFÉRENCE DE L'ACTE

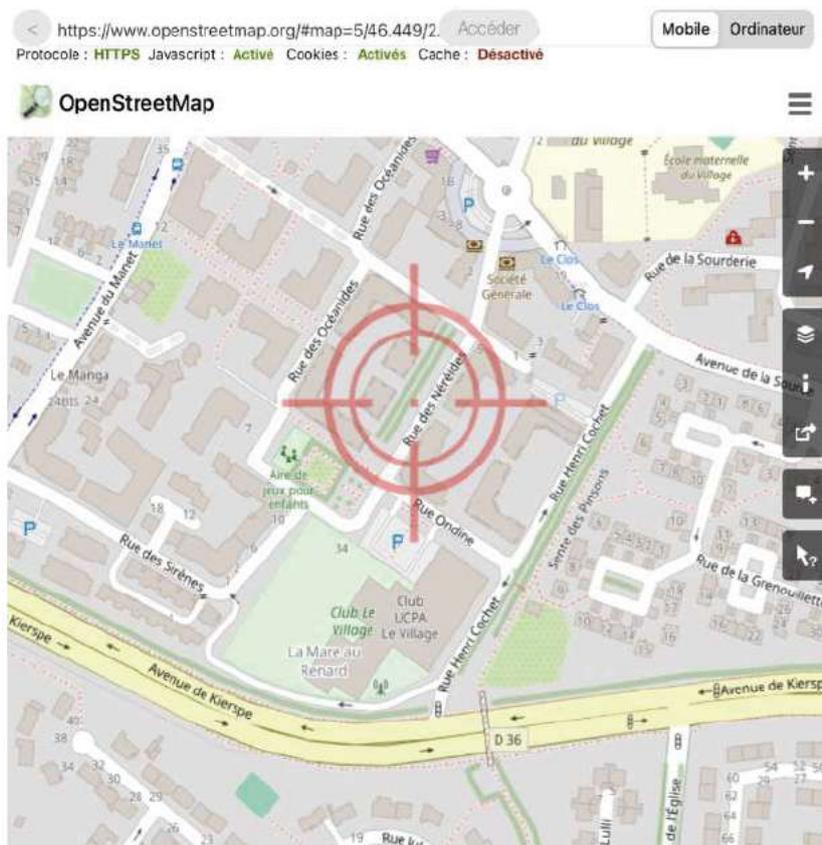
De la grosse dûment revêtue de la formule exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES en date du 6 septembre 2022 (RG n° 22/01248), signifié suivants exploits de la SCP ABRAHMI - BLANCHET - LALLEMAND, Commissaires de Justice, en date du 14 novembre 2022 s'agissant de [REDACTED] et du 28 novembre 2022 s'agissant de [REDACTED] à ce jour définitif ainsi qu'il résulte d'un certificat de non-appel délivré par le Directeur des Services de Greffes Judiciaires de la Cour d'Appel de VERSAILLES en date du 12 janvier 2023;

LOCALISATION DU BIEN

Je procède à des captures de vues satellite du bien afin de le localiser sur un plan et une carte.



1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gov.fr)



2.

INFORMATIONS SUR LA VILLE

Je procède à des captures d'écran du site Internet <https://fr.wikipedia.org> sur la ville du bien.

Je procède à des captures d'écran du site Internet <http://www.meilleursagents.com> sur la ville du bien.

The screenshot shows the MeilleursAgents website interface. At the top, there is a navigation bar with the site logo and a search bar. The main content area displays the address "18 rue des Néréides, 78180 Montigny-le-Bretonneux" and provides estimated price information: "Prix m2 moyen 4 993 € de 3 976 € à 6 135 €". It also indicates the property type as "APPARTEMENT" and includes a confidence index. Below this, there are two buttons: "Estimer un bien en ligne" and "Obtenir les prix de vente".

1.

The screenshot shows the Wikipedia page for Montigny-le-Bretonneux. The page title is "Montigny-le-Bretonneux" and it is identified as a "commune française du département des Yvelines". The page includes a description of the commune, its location in the Île-de-France region, and its demographic expansion. On the right side, there is a section titled "Administration" which includes a photograph of the town hall, the coat of arms, and the logo. The page also features a search bar and navigation options.

2.

La superficie de la commune est de 1 165 hectares ; son altitude varie de 150 à 171 mètres^[1].

Montigny-le-Bretonneux est située sur la continuité du plateau de Saclay. Le col du Manet (qui n'a de col que le nom) est le point culminant de la commune^[2].

Communes limitrophes

La ville fait partie intégrante de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Au nord de la zone d'activités du Pas du Lac, la commune est limitrophe avec Bois-d'Arcy et Saint-Cyr-l'École.

La commune est bordée à l'ouest par la ville de Trappes, à l'est par la ville de Guyancourt et dans sa partie sud-est par la ville de Voisins-le-Bretonneux. Au sud, le ruisseau de Gironde définit la limite avec Magny-les-Hameaux qui est membre du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Communes limitrophes de Montigny-le-Bretonneux



Hydrographie

Region	Île-de-France
Département	Yvelines
Arrondissement	Versailles
Intercommunalité	Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
Maire	Lorrain Merckaert (DVD)
Mandat	2020-2026
Code postal	78180
Code commune	78423
Démographie	
Gentilé	Ignymontains, Ignymontaines
Population municipale	31 777 hab. (2021 ▼)
Densité	2 728 hab./km ²
Géographie	
Coordonnées	48°46′16″ nord, 2°02′00″ est
Altitude	Min. 150 m Max. 171 m
Superficie	11,65 km ²
Type	Commune urbaine
Unité urbaine	Paris (banlieue)
Aire d'attraction	Paris (commune du pôle principal)
Élections	
Départementales	Canton de Montigny-le-Bretonneux (bureau centralisateur)
Législatives	1 ^{re} circonscription des Yvelines
Localisation	
Géolocalisation sur la carte : Île-de-France	

3.

L'étang de Saint-Quentin a été creusé dans les années 1077-1078^[3], situé sur les territoires des communes de Trappes et de Montigny-le-Bretonneux, il est intégré dans la base de plein air et de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Au sud de la commune, à la frontière avec Magny-les-Hameaux, coule le ruisseau de Gironde qui est l'amont de la Mérentaise, elle-même étant un affluent de l'Yvette.

Le bassin de la Sourderie au sud de la commune est l'un des patrimoines architecturaux de la commune.

Le cours amont disparu de la Bièvre est mis en valeur dans le centre urbain de Saint-Quentin aménagé dans les années 1980. L'avenue de la source de la Bièvre, le canal urbain, l'église Saint-Quentin des sources et le parvis des sources en sont une évocation. À l'angle de l'avenue des Prés et de la rue des Coquelicots à Montigny-le-Bretonneux, près de la voie ferrée de la ligne Paris-Rambouillet, la source est matérialisée symboliquement par une sculpture en forme de disque de 25 mètres de diamètre, *Méta*, conçue en 1992 par le sculpteur Nissim Merkadó comprenant un dispositif qui puise dans le sous-sol un filet d'eau déversé dans un canal. Ce canal a été modifié de sa conception originelle par la construction des bâtiments de l'université à la place de l'ancien square des Sources. De cette sculpture jusqu'au parc des Sources de la Bièvre à Guyancourt, un ensemble de canaux dans le centre de la ville nouvelle correspondrait au cours de l'ancien ruisseau.



- Voir sur la carte topographique de France
- Voir sur la carte administrative de France
- Voir sur la carte topographique des Yvelines
- Voir sur la carte administrative d'Île-de-France

Site web <http://www.montigny78.fr/>

modifier



Le ruisseau de Gironde avec la forêt de Port-Royal en arrière-plan.



Avenue de la Source et de la Bièvre Canal quai Ferdinand-Desportes Église Saint-Quentin-des-Prés Sculpture : source de la Bièvre

4.

Climat

Pour des articles plus généraux, voir Climat de l'Île-de-France et Climat des Yvelines.

En 2010, le climat de la commune est de type climat océanique dégradé des plaines du Centre et du Nord, selon une étude du CNRS s'appuyant sur une série de données couvrant la période 1971-2000^[4]. En 2020, Météo-France publie une typologie des climats de la France métropolitaine dans laquelle la commune est exposée à un climat océanique altéré et est dans la région climatique Sud-ouest du bassin Parisien, caractérisée par une faible pluviométrie, notamment au printemps (120 à 150 mm) et un hiver froid (3,5 °C)^[5].

Pour la période 1971-2000, la température annuelle moyenne est de 10,8 °C, avec une amplitude thermique annuelle de 14,7 °C. Le cumul annuel moyen de précipitations est de 663 mm, avec 10,7 jours de précipitations en janvier et 7,9 jours en juillet^[4]. Pour la période 1991-2020, la température moyenne annuelle observée sur la station météorologique la plus proche, située sur la commune de Trappes à 2 km à vol d'oiseau^[6], est de 11,6 °C et le cumul annuel moyen de précipitations est de 686,3 mm^{[7],[8]}. Pour l'avenir, les paramètres climatiques de la commune estimés pour 2050 selon différents scénarios d'émission de gaz à effet de serre sont consultables sur un site dédié publié par Météo-France en novembre 2022^[9].

Statistiques 1991-2020 et records TRAPPES (78) - alt : 167m, lat : 48°46'27"N, lon : 2°00'35"E

Records établis sur la période du 01-04-1923 au 03-12-2023

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.
Température minimale moyenne (°C)	1,9	1,8	3,9	6	9,4	12,5	14,4	14,2	11,3	8,5	4,8
Température moyenne (°C)	4,3	4,9	7,9	10,7	14,1	17,3	19,5	19,4	16	12,2	7,6
Température maximale moyenne (°C)	6,8	8	11,9	15,4	18,8	22,1	24,6	24,6	20,7	15,8	10,4

5.

froid (°C) date du record	-15,8 17.01.1985	-15,6 13.02.1929	-10,5 07.03.1971	-4,1 12.04.1966	-1,2 07.05.1957	0,1 01.06.1936	2 09.07.1929	4 31.08.1928	-0,5 20.09.1952	-5,2 28.10.1931	-8,9 24.11.1998	22 22
Record de chaleur (°C) date du record	16 05.01.1999	20,3 27.02.19	24,7 31.03.21	28 18.04.1949	30,9 27.05.05	36 18.06.22	40,6 25.07.19	39,1 06.08.03	34,6 09.09.23	29 01.10.1985	21 03.11.1927	0
Ensoleillement (h)	57	806	1 337	1 758	2 017	2 096	2 223	2 163	1 769	1 168	676	
Précipitations (mm)	56,2	49,9	50,1	49,9	66	57	56,3	56,1	49,8	61,8	61,2	

Source : « Fiche 78621001 [archive] », sur *donneespubliques.meteofrance.fr*, édité le :08/12/2023 dans l'état de la base

Milieux naturels et biodiversité

L'étang de Saint-Quentin au nord de la commune comporte une réserve naturelle nationale. Elle présente des atouts écologiques par la présence d'eaux douces stagnantes, de roselières et de zones humides^[10]. Cette réserve est également classée Natura 2000 depuis décembre 2003^[11]. Enfin, la ville fut récompensée d'une première fleur au Concours des villes et villages fleuris le 14 avril 2015^[12].

Urbanisme

Typologie

Montigny-le-Bretonneux est une commune urbaine, car elle fait partie des communes denses ou de densité intermédiaire, au sens de la grille communale de densité de l'Insee^{[note 1],[13],[14],[15]}. Elle appartient à l'unité urbaine de Paris, une agglomération inter-départementale regroupant 411 communes^[16] et 10 785 092 habitants en 2017, dont elle est une commune de la banlieue^{[17],[18]}.

6.

Morphologie urbaine

La commune est constituée de neuf quartiers^[21]:

- le Pas du Lac, au nord de la commune, où se trouve une base de loisirs : c'est le quartier le plus étendu, qui regroupe la principale zone d'entreprises, notamment avec le siège social français de Mercedes ;
- Saint-Quentin, au nord-est : c'est là que se situent la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que les centres commerciaux SQY Ques et Espace Saint-Quentin, ce quartier est à la fois le centre actuel de la commune et celui de l'ancienne ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- les Prés, au centre ;
- le Plan de Troux, à l'est ;
- le Village, à l'ouest, plus vieux quartier de la ville, où on retrouve l'église Saint-Martin et l'ancienne mairie^[22] ;
- la Sourderie, au sud-est, où se trouvent l'hôtel de ville et le conservatoire de musique municipal ;
- le Plan de l'Église ;
- le Manet, au sud-ouest.



Vue sur l'espace Saint-Quentin.



Vue extérieure de la ferme du Manet.

Son territoire est urbanisé à plus de 50 %, les espaces ruraux incluant les espaces forestiers se trouvent essentiellement, d'une part dans le sud vers le Manet et d'autre part vers le nord à l'intérieur de la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Occupation des sols en 2012



7.

Avenue de la Source et de la Bièvre.	Canal quai Fernand-Pouillon.	Église Saint-Quentin-des-Sources à gauche.	Sculpture : source de la Bièvre.	Pourcentage	Superficie (en hectares)
Espace urbain construit				53,82 %	536,68
Espace urbain non construit				20,06 %	205,30
Espace rural				26,12 %	278,63

Source : Laurif^[23]

Habitat et logement

En 2018, le nombre total de logements dans la commune était de 15 126, alors qu'il était de 14 203 en 2013 et de 13 964 en 2008^[1].

Parmi ces logements, 94,2 % étaient des résidences principales, 2 % des résidences secondaires et 3,9 % des logements vacants. Ces logements étaient pour 29 % d'entre eux des maisons individuelles et pour 69,5 % des appartements^[12].

Le tableau ci-dessous présente la typologie des logements à Montigny-le-Bretonneux en 2018 en comparaison avec celle des Yvelines et de la France entière. Une caractéristique marquante du parc de logements est ainsi une proportion de résidences secondaires et logements occasionnels (2 %) inférieure à celle du département (2,6 %) mais supérieure à celle de la France entière (9,7 %). Concernant le statut d'occupation de ces logements, 58,2 % des habitants de la commune sont propriétaires de leur logement (63,3 % en 2013), contre 58,5 % pour les Yvelines et 57,5 pour la France entière^[13].

La ville ne respecte pas les dispositions de l'article 55 de la loi SRU, qui impose aux communes de disposer d'au moins 25 % de logements sociaux^{[24],[25]}. Au sens du recensement, Montigny-le-Bretonneux comptait 2 905 logements sociaux en 2008 (21,7 % du parc des résidences principales), nombre qui a baissé à 2 538 en 2018 (17,8 %)^[13].

Le logement à Montigny-le-Bretonneux en 2018.

8.

Résidences principales (en %)	94,2	91,1	82,1
Résidences secondaires et logements occasionnels (en %)	2	2,6	9,7
Logements vacants (en %)	3,9	6,3	8,2

Projets d'aménagements

La commune est concernée par l'opération d'intérêt national (OIN) de Massy Palaiseau Saclay Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, opération dont le territoire s'étend sur 49 communes. L'objectif est de mettre en place un projet d'aménagement adossé à un projet scientifique pour le développement équilibré de ce territoire dans les prochaines décennies^[28].

Voies de communications et transports

Voies de communication

La commune est accessible par les autoroutes ou voies rapides A12, RN 10 et RN 12.

Transports

Elle est desservie par la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines - Montigny-le-Bretonneux.

Cette gare est située sur la ligne Paris-Montparnasse ↔ Chartres ↔ Le Mans. Elle est desservie par la ligne C du RER, ainsi que par les Transilien N et U.

Cette section ne cite pas suffisamment ses sources (février 2022).
Pour l'améliorer, ajoutez des références de qualité et vérifiables (comment faire ?) ou le modèle {{Référence nécessaire}} sur les passages nécessitant une source.

La commune est desservie par :

- les lignes 5, 10, 50, 401, 414, 415, 419, 444, 460, 461, 463, 464, 465, 466, 467 et 468 du réseau de 9.



La gare de Saint-Quentin-en-Yvelines et sa gare routière côté avenue des Prés.



Vue des quais de la gare.

- les lignes 51 et 177 du Réseau de bus du Grand Versailles ;
- la ligne 67 de la société du réseau de bus Centre et Sud Yvelines ;
- les lignes 4, 16, 78, 307, 476, 501, 503, 91.10 et 91.11 du réseau de bus Île-de-France Ouest ;
- les lignes Express 100 et 502 du réseau de bus de Poissy - Les Mureaux ;
- la ligne N145 du réseau Noctilien.

Toponymie

Le nom de la localité est attesté sous différentes formes :

Montniacum (Charroux no. 053)

Montniaco (BM 0876 = Reg. Imp. I, 876)

Montniacum (Reg. Imp. II 4, no. 1748)

Montegni, *Montani*^[27] et *Mintegni* en 1204, *Montigneium* au XIII^e siècle, *Montingriacum* en 1228^[28] *Montigniscum* et *Montniacum*^[29] en 1250, *Montniacum le Bretonneux* en 1351^[30], *Montigny* en 1370^[30], *Montagny le Bristonneux* en 1547^[31], c'est aussi à cette époque qu'apparaît le déterminant complémentaire *le Bretonneux*, *Montagny le Bretonneux* en 1554^[31], *Montagny le Bretonneux* en 1674^[32], *Montigny* en 1711^[33] avec, au cours des siècles quelques variantes telles que *Bertonneux*, *Montigny le Bertonneux* en 1740^[32], *Montigny* en 1750^[34], *Montigny* en 1781^[35], *Montiany* en 1785^[36], *Montigny le Brétonneux* en 1800^[37] pour arriver à *Bretonneux*^[38].

Montigny, dont l'étymon est généralement donné sous la forme latinisée *Montniacum*, est un type toponymique répandu dont la signification exacte ne fait pas l'unanimité.

Pour « Bretonneux » : La thèse avancée par l'historien Victor R. Belot dans son ouvrage sur l'histoire de la ville paraît vraisemblable^[39]. Dès le XIV^e siècle, les archives qu'il a compulsées mentionnent l'existence de *Montniacum-le-Bretonneux*, qui évoluera au fil des siècles suivants. L'étymologie la plus exacte est que le mot serait dérivé du francique *bretoineux* qui signifie marécage. « Le Bretonneux »,

et la Petite Ile.

^ Histoire

Des origines jusqu'à la Révolution française

À l'origine, le territoire correspondant à l'actuelle commune de Montigny-le-Bretonneux était entièrement couvert la Forêt de l'Yveline qui allait de la Seine à l'ouest de Paris jusqu'à la Loire aux alentours d'Orléans. À partir du XI^e siècle, de grands défrichements sont réalisés par des ordres monastiques et de grands seigneurs et des villages se créent. La première mention d'un village sur le territoire de Montigny remonte à 1204 lorsqu'un cartulaire, contenant la transcription d'actes de propriété de l'Église catholique, fait référence au village de Montegni ou Montani, édifé autour d'une église dédiée à Saint-Martin. Au XIV^e siècle, la guerre de Cent Ans, la grande épidémie de Peste noire et les famines qui en découlent remettent en cause cette organisation sociale : les terres retournent à la friche et le village est abandonné.

Montigny réapparaît XVI^e siècle avec la reconstitution d'un village. Le premier décompte officiel de population, réalisé en 1709 fait état de 212 habitants^[réf.].

Le lancement des grands travaux d'agrandissement du château de Versailles, en 1664, bouleverse la vie à Montigny. Des ouvriers spécialisés travaillant d'abord à la construction puis à l'entretien du Domaine de Versailles s'installent à Montigny ; de même, les villageois de Montigny sont embauchés pour travailler à Versailles. Ils participent, aussi, aux travaux hydrauliques sur le plateau de Trappes. Les besoins en nourriture de Versailles font évoluer l'agriculture vers une exploitation intensive. Le village passe sous l'administration directe du domaine de Versailles. L'avenue des Quatre-Pavés-du-Roy doit d'ailleurs son nom à quatre pavés marqués d'une fleur de lys délimitant le domaine royal. Ces pavés se retrouvent sur le logo actuel de la commune.

À la veille de la Révolution française, en 1789, 247 habitants sont enregistrés à Montigny.

L'époque contemporaine

11.

anciennes municipales sont remplacées par les communes dont les conseils municipaux sont élus. Joseph-Nicolas Dechampeaux est nommé maire de Montigny en 1791. Les grands domaines sont vendus et des fermiers remplacent les anciens fermiers-laboureurs receveurs.

Après la libération du village le 24 août 1944, la vie reprend et la population augmente ; elle passe de 500 habitants en 1947 à 1292 en 1970. Avec la mécanisation des travaux agricoles, le nombre de travailleurs agricoles diminue mais d'autres activités émergent et recrutent. À partir de 1965, Montigny accueille des ouvriers de la gare de Trappes et des postiers ; pour les accueillir, le lotissement de "Simmontigny" est construit autour de l'église. La même année, la société Parrier installe une usine d'emouteillage. En 1969, un nouveau lotissement, "Le Village Saint-Martin", est construit.

Décidée en 1965 et engagée à partir de 1970, l'éclosion de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines déclenche la métamorphose de Montigny-le-Bretonneux qui, de village, devient une ville construite au milieu des champs. Sa population passe, en dix ans, de 1292 habitants en 1970 à 10063 en 1980. Les activités tertiaires et de haute technologie ont remplacé les travaux agricoles. Le centre-ville s'est déplacé de l'église Saint-Martin vers le quartier Saint-Quentin. En 2005, l'aménagement de la ville nouvelle étant terminé, le Syndicat d'agglomération nouvelle est dissout et remplacé par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

^ Politique et administration

Rattachements administratifs et électoraux

Antérieurement à la loi du 10 juillet 1964^[réf.], la commune faisait partie du département de Seine-et-Oise. La réorganisation de la région parisienne en 1964 fit que la commune appartient désormais au département des Yvelines et à son arrondissement de Versailles après un transfert administratif effectif au 1^{er} janvier 1968. Pour l'élection des députés, elle fait partie depuis 1988 de la première circonscription des Yvelines.

Elle faisait partie de 1801 à 1987 du canton de Versailles-Ouest, année où est créé le canton de Montigny-le-Bretonneux dont elle est le chef-lieu avant d'en devenir le bureau centralisateur dans le cadre du redécoupage cantonal de 2014 en France.



Plaque des noms des maires dans la mairie.

12.

Intercommunalité

Dans le cadre du premier Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (SDAURP) est décidé la création d'une ville nouvelle dénommée Saint-Quentin en Yvelines, créée en 1972.

Son aménagement est confié à l'Établissement public d'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines (EPASQY), puis, en 1972, au Syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle (SCAAN) et enfin, en 1984, Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN). Sa mission étant achevée, il se transforme en communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2004, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, dont la commune est toujours membre.

Tendances politiques et résultats

Au premier tour des élections municipales de 2014 dans les Yvelines, la liste DVD menée par le maire sortant Michel Laugier obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 8 418 voix (62,78 %, 33 conseillers municipaux élus dont 10 communautaires), devançant très largement les listes menées respectivement par^[43] :

- Vivien Gasq (PS-PCF-EELV, 3 733 voix, 27,84 %, 5 conseillers municipaux élus dont 1 communautaire) ;
- Sylvain Crison (FN, 1 257 voix, 9,37 %, 1 conseiller municipal élu).

Lors de ce scrutin, 43,92 % des électeurs se sont abstenus.

Article connexe : Élections municipales de 2014 dans les Yvelines.

Lors du premier tour des élections municipales de 2020 dans les Yvelines^[44], la liste DVD - LR - UDI - SL menée par Lorrain Merckaert — soutenu par l'ancien maire, qui ne se représentait pas^[45] — obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 5 422 voix (62,70 %, 32 conseillers municipaux élus dont 10 communautaires), devançant très largement les listes menées respectivement par^[46] :

- Vivien Gasq (ECO, 2 303 voix, 26,63 %, 5 conseillers municipaux élus dont 1 communautaire) ;
- Pierre Déjean (PG - EÉLV - PCF - PS - G-s, 922 voix, 10,66 %, 2 conseillers municipaux élus).

Lors de ce scrutin, marqué par la Pandémie de Covid-19 en France, 62,05 % des électeurs se sont abstenus.

Article connexe : Élections municipales de 2020 dans les Yvelines.

13.

1945	mars 1959	Norbert Chedeville		
mars 1959	mars 1977	Pierre Renard		
mars 1977	janvier 1984	Nicolas About	UDF-PSD	Médecin Député des Yvelines (8 ^e circ.) (1978 → 1981) Démissionnaire
janvier 1984	novembre 1984	Jean-Pierre Plujaud		Premier adjoint au maire
novembre 1984	octobre 2004 ^[49]	Nicolas About	UDF	Médecin Sénateur des Yvelines (1995 → 2011) Conseiller régional d'Île-de-France (2004 → 2010) Démissionnaire après sa réélection comme sénateur
octobre 2004	octobre 2017 ^[50]	Michel Laugier	UDF puis AC-UDI	Ancien directeur de cabinet de la mairie Sénateur des Yvelines (2017 →) Conseiller départemental de Montigny-le-Bretonneux (2015 → 2021) Président de la CA Saint-Quentin-en-Yvelines (2014 → 2017) Démissionnaire à la suite de son élection comme sénateur
octobre 2017 ^[51]	mai 2020 ^[52]	Jean-Luc Ourgaud	DVD	
mai 2020 ^[53]	En cours (au 13 décembre 2021)	Lorrain Merckaert	DVD	Directeur de cabinet des 3 maires précédents Vice-président de la CA Saint-Quentin-en-Yvelines (2020 →) Conseiller départemental de Montigny-le-Bretonneux (2021 →)

Jumelages

14.

Liste des maires

Liste des maires successifs^[47]

Période		Identité	Étiquette	Qualité
Maires avant 1945				
Période		Identité	Étiquette	Qualité
1790	1791	Joseph-Nicolas de Champeaux ^[48]		Député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Montfort-l'Amaury Conseiller et inspecteur général de l'Université impériale puis royale de France
1791	1792	Nicolas Largemain		
1792	1795	Jean-Baptiste Bossu		
1795	1798	Davis Guyon		
1798	1808	Jean-Baptiste Mulot		
1808	1841	Marin Notta		
1841	1878	Vincent Notta		
1878	1884	Louis Guillemain		
1884	1898	Ernest Gilbert		
1898	1922	Georges Gilbert		
1922	1925	Camille Herbette		
1925	1929	François Gallot		
1929	1940	Marcel Renard		
1940	1944	Carrea Dira		

15.

- Lurica (Roumanie) depuis 1989 (17 avril)
- Denton (Angleterre) depuis 1992 (5 décembre), voir Denton
- Wicklow (Irlande) depuis 1993 (19 juin)
- San Fernando (Cadix) (Espagne) depuis 1997 (6 décembre)
- Marostica (Italie) depuis 2007 (23 juin)^[54]
- Dolyna (Ukraine) depuis 2022 (13 avril)



Distances entre Montigny-le-Bretonneux et ses villes jumelées.

^ Équipements et services publics

Enseignement

Cette section ne cite pas suffisamment ses sources (février 2022).
 Pour l'améliorer, ajoutez des références de qualité et vérifiables (comment faire ?) ou le modèle {{Référence nécessaire}} sur les passages nécessitant une source.

Montigny-le-Bretonneux accueille l'Institut culturel franco-japonais - École japonaise de Paris, école japonaise à l'étranger de l'aire urbaine de Paris. Elle accueille également sur son territoire une partie du campus de l'UVSQ, notamment le bâtiment de l'UFR des sciences de la santé Simone-Weil. Enfin, en septembre 2015, l'ESTACA s'installe dans un nouveau bâtiment construit au Pas du Lac, sur l'avenue Paul-Delouvrier.

Lycées :

- Lycée Descartes de Montigny-le-Bretonneux ^(en) (lycée public)
- Collège-lycée Saint-Exupéry (collège-lycée privé catholique)
- Lycée Émilie-de-Breteuil (lycée public)
- Collège-lycée Saint-François d'Assise (lycée catholique)

16.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Montigny-le-Bretonneux

Protocole : **HTTPS** JavaScript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

Accéder Mobile Ordinateur



Institut culturel franco-japonais - École japonaise de Paris.

Entrée du bâtiment abritant l'UFR Sciences de la santé Simone-Veil.

Santé

Cette section ne cite pas suffisamment ses sources (février 2022).
 Pour l'améliorer, ajoutez des références de qualité et vérifiables (comment faire ?) ou le modèle {{Référence nécessaire}} sur les passages nécessitant une source.

Plusieurs centres médicaux existent dans la ville et un laboratoire d'analyses médicales se situe dans le quartier Saint-Quentin, près de la gare.

Équipements sportifs

La commune dispose de nombreux stades ou gymnases, ainsi que d'une piscine (le centre aquatique du Lac), inaugurée en décembre 2002 et le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines ouvert en janvier 2014. La ville accueillera en 2024 les épreuves cyclistes, d'escrime et de pentathlon moderne pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris.

Équipements culturels

La commune abrite le MUMED. Une partie de l'établissement est dédiée aux loisirs et aux contenus multimédias, une autre partie est

17.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Montigny-le-Bretonneux

Protocole : **HTTPS** JavaScript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

Accéder Mobile Ordinateur

Elle accueille, depuis 2005, le nouveau siège des archives départementales des Yvelines dans un bâtiment spécialement conçu, situé dans le quartier du Pas du Lac. Ces archives étaient anciennement situées à Versailles, dans la Grande Écurie du château. Le Musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines est situé au cœur de Saint-Quentin-en-Yvelines non loin de la gare et du théâtre.

La ville dispose également sur son territoire du théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines et d'un multiplex UGC de seize salles. La mairie possède en plus une salle de spectacle (la ferme du Manet) et une salle de cinéma (la salle Jacques-Brel, qui sert aussi de salle de spectacle).



Entrée des archives départementales des Yvelines.

Le théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines et la place Georges-Pompidou.

^ Population et société

Démographie

Évolution démographique

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793. Pour les communes de plus de 10 000 habitants les recensements ont lieu chaque année à la suite d'une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements, contrairement aux autres communes qui ont un recensement réel tous les cinq ans^[9]^[Note 3].

18.

Évolution de la population [modifier]

1793	1800	1805	1821	1831	1836	1841	1846	1851
265	277	300	266	301	303	268	308	315
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
300	290	313	338	332	333	248	328	340
1901	1905	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
339	332	275	323	375	402	458	501	532
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
543	937	1 550	14 093	31 687	35 216	33 068	33 567	32 986
2021	-	-	-	-	-	-	-	-
31 777	-	-	-	-	-	-	-	-

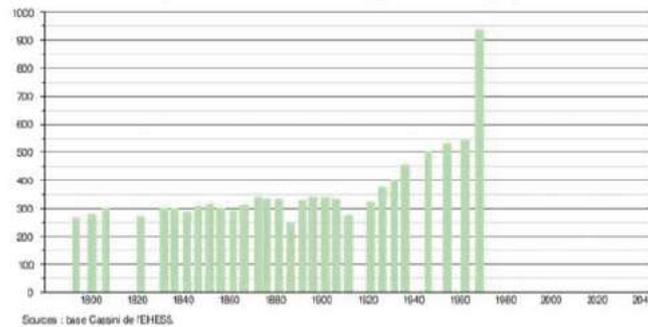
De 1962 à 1999 : population sans doubles comptes ; pour les dates suivantes : population municipale.
 (Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999^[8] puis Insee à partir de 2006^[7].)

Histogramme de l'évolution démographique



19.

Même histogramme avec échelle zoomée pour les années jusqu'à 1968



Pyramide des âges

En 2018, le taux de personnes d'un âge inférieur à 30 ans s'élève à 38,6 %, soit au-dessus de la moyenne départementale (38 %). À l'inverse, le taux de personnes d'âge supérieur à 60 ans est de 19,2 % la même année, alors qu'il est de 21,7 % au niveau départemental.

En 2018, la commune comptait 15 996 hommes pour 16 579 femmes, soit un taux de 50,89 % de femmes, légèrement inférieur au taux départemental (51,32 %).

Les pyramides des âges de la commune et du département s'établissent comme suit.

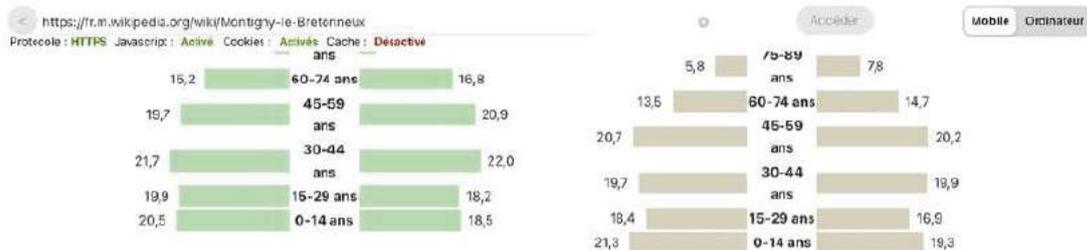
Pyramide des âges de la commune en 2018 en pourcentage^[8]

Hommes	Classe d'âge	Femmes
0,3	90 et +	0,4

Pyramide des âges du département des Yvelines en 2020 en pourcentage^[9]

Hommes	Classe d'âge	Femmes
--------	--------------	--------

20.



Manifestations culturelles et festivités

ⓘ Cette section ne cite pas suffisamment ses sources (février 2022).

Pour l'améliorer, ajoutez des références de qualité et vérifiables (comment faire ?) ou le modèle {{Référence nécessaire}} sur les passages nécessitant une source.

En janvier/février, Montigny et l'agglomération saint-quentinoise accueillent le festival « Polar dans la ville » pendant huit jours : spectacles culturels, courts-métrages, débats, dédicaces, lectures, concerts…

En mai, deux vide-greniers : le principal réunit plusieurs centaines d'exposants sur l'avenue Nicolas-About et le second environ une centaine au château de la communauté d'agglomération.

En juin : la « Cavalcade », un défilé costumé, avait lieu tous les deux ans jusqu'en 2010 principalement avenue Nicolas-About. Ce défilé regroupait les associations locales, mais aussi des villes jumelées. Depuis 2011, cette manifestation est remplacée par « La fête de la ville » se déroulant à la ferme du Manet.

En octobre, est organisée la course à pied « Parcourir Montigny ».

En décembre, chaque année et ce depuis plus de 20 ans, un marché de Noël est organisé à la ferme du Manet^[60]. En 2014, le marché a accueilli plus de 20 000 personnes^[61].

21.



La commune possède notamment un club de baseball, les **Cougars de Montigny-le-Bretonneux**, fondé en 1988 et évoluant en **Division 1** (Quand ?).

Cultes

Les Ignymontains disposent de trois lieux de culte catholique. Le territoire de la commune dépend du diocèse de Versailles et couvre deux paroisses dont les lieux de culte sont les églises Saint-Martin-et-Saint-Pierre au sein de la paroisse de Montigny-Voixins^[62] avec un seul curé, l'abbé Pierre-Hervé Grosjean et l'église Saint-Quentin-les-Sources au sein de la paroisse de Montigny-Guyancourt^[63].

La commune compte également deux lieux de culte pour les communautés protestantes de l'Église protestante évangélique et de l'Église protestante unis.

Il y a aussi une mosquée, administrée par l'Association des musulmans de Montigny.

Économie

Le cœur économique de Montigny-le-Bretonneux est regroupé dans deux quartiers principaux : le quartier du Pas du Lac et le quartier de Saint-Quentin.

Pas du Lac

Le quartier du Pas du Lac regroupe le siège de 3 constructeurs automobiles : Mercedes France regroupant 700 salariés^[64], BMW France réunissant 900 salariés^[65] et Nissan West Europe rassemblant 900 salariés^[66]. On retrouve également dans ce quartier les sièges sociaux du fabricant de verres ophtalmiques Rodenstock, Grand Optical, de la direction de la Banque populaire Val de France, de SAIPEN regroupant 1900 salariés^[67]. Un datacenter Bouygues Telecom est également présent dans la zone depuis 2009^[68]. La zone regroupe près de 10600 emplois et 192 établissements. CFC développement (promoteur historique de SQY) projette d'ici 2022 de construire de nouveaux immeubles de 7500m² et 5000m² dans la zone^[69].

22.

- Futura : immeuble de 5000 m² loué notamment à la BNP Paribas et Nexity
- Futura 2 : siège de Orano Projects immeuble de 8883 m²
- Futura 3 : immeuble de 11000m² regroupant les bureaux ASSYSTEM et le siège de Croda France ^[70]
- Synergies : immeuble de 14500 m² siège de Saipem ^[71]
- Energies : Immeuble de 26000m² loué à Saipem ^[72]

Saint Quentin

Le quartier de Saint Quentin est le cœur de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines avec trois centre commerciaux : Espace Saint Quentin, SOY Ouest et Etienne-Marcel. Ce quartier accueille la direction régionale d'Île-de-France de l'Insee, la direction départementale des finances publiques. On trouve également les sièges sociaux de EXPLEO ^[73], Hertz France, ainsi que l'AFNIC ^[74].

Les principaux immeubles du quartier de Saint-Quentin sont :

- Native : Immeuble de 19000 m² loué à Orange (inaugurée en 2022) ^[75]
- Le carrée (Ex-International) : immeuble de 20 000 m² siège de Expleo regroupant 1500 salariés ^[76]
- Le Stephenson : bureaux de l'INSEE
- Le Premium : immeuble de 11 000 m² en restructuration, futur siège d'Orano ^[77]
- Australia : immeuble de 12 000 m² vide, ancien siège de Bouygues Energies et Services ^[78]

La zone de l'observatoire comprend le siège social de SFK France et un datacentre Cyllene ^[79].

Statistiques économiques

Cette section doit être actualisée. (Dernière mise à jour : 2014)
Des passages de cette section sont obsolètes ou annoncent des événements désormais passés. Améliorez-la ou discutez-en.

23.

- Emplois : 22 180 en 2014
- Taux d'activité : 78 % en 2014
- Taux de chômage : 7,8 % en 2014
- Le revenu fiscal médian par ménage était de 45 916 € en 2010 ce qui plaçait Montigny-le-Bretonneux au 711^e rang parmi les 31 525 communes de plus de 39 ménages en métropole ^[80]

^ Culture locale et patrimoine

Lieux et monuments

Le « château de Montigny-le-Bretonneux », ou château de la Couldre, fut édifié en 1863 par le maire de l'époque Vincent Notta. En 1973, le château est racheté par les communes locales. Après rénovation, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines y installe ses locaux. La propriété comprend un parc de 13 hectares (libre d'accès) et un château d'une trentaine de pièces.



Château de Montigny-le-Bretonneux.

La « Ferme du Manet » est un vaste domaine regroupant plusieurs bâtiments (grange, bergerie...). Il est supposé que son origine soit liée à celle de la commanderie des Templiers à Élanccourt. L'abbaye de Port-Royal acquiert le domaine de 85 hectares au XII^e siècle. Au fil des siècles, le domaine augmente et l'activité prospère. Après 1790, la ferme change de propriétaire, d'abord Georges-Pierre Verdier, maître de la poste aux chevaux de Versailles, puis la famille Notta et la famille Gilbert qui vont progressivement mener la ferme vers l'industrialisation. L'État rachète le terrain en 1970, afin de mettre en place la ville nouvelle. L'exploitation cesse en 1978 et la ferme est laissée à l'abandon durant quatorze ans ; enfin, la commune de Montigny-le-Bretonneux se porte acquéreur dans le but de redonner vie à ce lieu historique. Commencent alors d'importants travaux de rénovation, qui s'achèvent en 1991. La ferme du Manet accueille aujourd'hui un poney club, des séminaires, des célébrations, des expositions, spectacles.



La *château du Manet* date du début du XX^e siècle ; il est construit sur une propriété de 21 hectares en lisière du bois Saint-Benoît, à proximité de la ferme du Manet. Le domaine, qui est classé en zone de protection des

24.



Eglise Saint-Martin.

L'église *Saint-Martin* est située au cœur du « village ». Elle fut construite vers le xiii^e siècle. Après avoir subi plusieurs guerres et démolitions, l'église est reconstruite en 1610. En août 1812, la charpente du clocher, le plancher, les abat-son du clocher et le système actionnant la cloche furent refaits par un charpentier de Trappes.

Le *fort de Saint-Cyr* fut construit après le siège de Paris de 1870 afin d'assurer la protection de la capitale. Sa construction débute en 1875 et s'achève en 1879, année où les premières troupes armées y sont installées.



L'entrée du fort de Saint-Cyr.

Après la Première Guerre mondiale, le fort sert à l'armée de station météo et de dépôt d'armements. Une école de météorologie occupe les lieux après la Seconde Guerre mondiale. Enfin, le fort sert aujourd'hui d'archives photographiques du ministère de la Culture.

En 1976, l'architecte espagnol *Ricardo Bofill* et son *Taller de Arquitectura*, mandaté par l'EPA de la Ville Nouvelle en 1969, crée deux ensembles immobiliers (« Les Arcades du Lac » et « Les Templettes ») autour d'un étang artificiel de 4 ha creusé pour l'occasion, le « bassin de la Sourderie », située à cheval sur les communes de Montigny et *Voisins-le-Bretonneux*. Le quartier des « Arcades du Lac » édifié dans un style néoclassique, caractéristique à l'architecte se compose de deux parties : l'une s'organise autour de la place d'Ancalousie, et l'autre à cheval sur le Bassin, « l'Aqueduc ». L'ensemble regroupe 350 logements dont un tiers de logements sociaux. Il se trouve en face de celui des « Templettes » aménagé en 1984^[réf.].

Art urbain

Article connexe : *Parc des Sources de la Bièvre*.

Marta Pan a, en 1992, intégré ses sculptures monumentales, « *La Perspective* », dans l'architecture des espaces publics situés boulevard Vautain. Les sculptures monumentales de Marta Pan assurent la liaison entre le centre commercial lui-même et l'entrée du parc des Sources de la Bièvre. Trois sculptures composent ce cheminement : les engouffrements, les marches et la Perspective.

Les engouffrements sont situés face à l'église Saint-Quentin-les-Sources de Montigny-le-Bretonneux ; ils sont constitués de trois symboles : le carré, le rond et le triangle qui dans la culture asiatique signifient : l'univers, la terre et la pensée. Puis, avec ses arcs de

25.

Par l'artiste *Uelli Natanson* en 1999 et situé dans le Parc des Sources de la Bièvre. Ce parc des Sources, œuvre de Paul Souli (paysagiste) et Bertrand Lamoine (architecte), est le trait d'union vert entre Montigny et Guyancourt^[réf.].

L'entrée des Jardins du parc depuis l'avenue du Centre a fait l'objet, en 2012, d'une mise en lumière sur le thème des pétales de rose.



Éclairage de l'allée d'entrée des "jardins du parc" depuis l'avenue du Centre.

Personnalités liées à la commune

- Joseph-Nicolas de Champeaux, député du clergé aux États-Généraux de 1789^[réf. nécessaire].
- Ricardo Bofill réalise les arcades et le viaduc de la ville vers 1970^[réf.].
- Omar Sy a effectué sa scolarité dans un lycée de Montigny-le-Bretonneux^[réf.]^[réf.].
- Hoshi, a grandi à Montigny-le-Bretonneux^[réf.].

Héraldique

Blason	<i>D'argent au mont de sinople terrassé d'azur surmonté d'une maison pigeonnée de trois pièces d'argent maçonnée ouverte et ajourée de sable, accompagnée de deux mouchetures d'hermine posées à dextre et à senestre, au chef parti, en un d'azur à trois fleurs de lys d'or posées 2 - 1, en deux aussi d'azur au chevron d'or cantonné de trois molettes du même.</i>
Détails	La couleur verte en bas symbolise la vocation agricole de la commune. La couleur bleue sous-jacente rappelle le caractère marécageux de la commune, sans oublier l'étang de Saint-Quentin, la source de la Bièvre ou le ruisseau de Gironde. On note que les mouchetures d'hermine marquent l'ancienne dépendance à la prévôté de Montfort-l'Amaury, une ancienne seigneurie des comtes devenus ducs de Bretagne. La partie supérieure gauche rappelle l'appartenance au domaine royal de la commune. La partie supérieure droite rappelle l'appartenance d'anciens seigneurs de Montigny à la noblesse d'épée ^[réf.] .

^ Voir aussi

Sur les autres projets Wikimedia :

Montigny-le-Bretonneux, sur Wikimedia Commons

26.

Bibliographie

- *Le patrimoine des communes des Yvelines - tome 2*, Paris, Editions Flohic, 2000, 1155 p. (ISBN 2-84234-070-1), « Montigny-le-Bretonneux », p. 629–631
- *Montigny-le-Bretonneux : histoire d'un village d'Île-de-France*, V. R. Belot, 1979, 145 p.
- *Montigny-le-Bretonneux : naissance d'une ville*, Clomédia, 2006, 78 p. (ISBN 2909522253)

Articles connexes

- [Liste des communes des Yvelines](#)

Liens externes

- [Site de la mairie](#) [[]archive[]]
- « [Cossier complet : Commune de Montigny-le-Bretonneux \(78423\) ^{\[}archive^{\]} »](#), *Recensement général de la population de 2018*, INSEE, 17 janvier 2022 (consulté le 5 février 2022).
- « [Fixecourt](#) [[]Archive.org • Waynes • Archive.is • Google • Que faire ?[]] », Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, 5 février 2022.
- « [Montigny-le-Bretonneux](#) [[]archive[]] » sur Géoportail.
- [Notices d'autorité](#) : VIAF BnF (données) IdRef LCCN GND WorldCat

Notes et références

Notes

- ↑ Selon le zonage des communes rurales et urbaines publié en novembre 2020, en application de la nouvelle définition de la ruralité validée le 14 novembre 2020 en comité interministériel des ruralités.
- ↑ La notion d'aire d'attraction des villes a remplacé, en octobre 2020, celle d'aire urbaine afin de permettre des comparaisons cohérentes avec les autres pays de l'Union européenne.

27.

SUPERFICIE DU BIEN

Le bien immobilier objet du procès-verbal de description, est un appartement de 4 pièces d'une superficie totale de 74,67 m2, comprenant une cave et un double parking.

CONDITIONS D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Le bien est meublé et occupé par le propriétaire et ses trois enfants.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE BIEN

█ m'indique régler environ :

- 300 / 400 Euros de charges / Trimestre;
- 100 Euros de Gaz / mois;
- 60 Euros d'électricité / mois.

SÉJOUR

L'**accès** s'effectue par une baie libre en état d'usage normal.

Le **sol** est recouvert de parquet en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par deux baies vitrées en état d'usage normal, volet roulant mécanique en pvc, avec une manivelle fonctionnelle.



1.



2.

CUISINE

L'**accès** s'effectue par une baie libre en état d'usage normal.

Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une fenêtre en état d'usage normal, ouverture battant simple, châssis pvc.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- une cuisine aménagée et équipée en état d'usage normal



1.



2.

COULOIR DE DISTRIBUTION

Le **sol** est recouvert de parquet en mauvais état.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.



1.



2.

CHAMBRE 1

L'accès s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, de couleur blanche, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de parquet en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une fenêtre en état d'usage normal, ouverture battant double, châssis pvc, volet roulant mécanique en pvc. La pièce est encombrée. '



1.



2.



3.

CHAMBRE 2

L'accès s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, de couleur blanche, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de parquet en état d'usage normal.

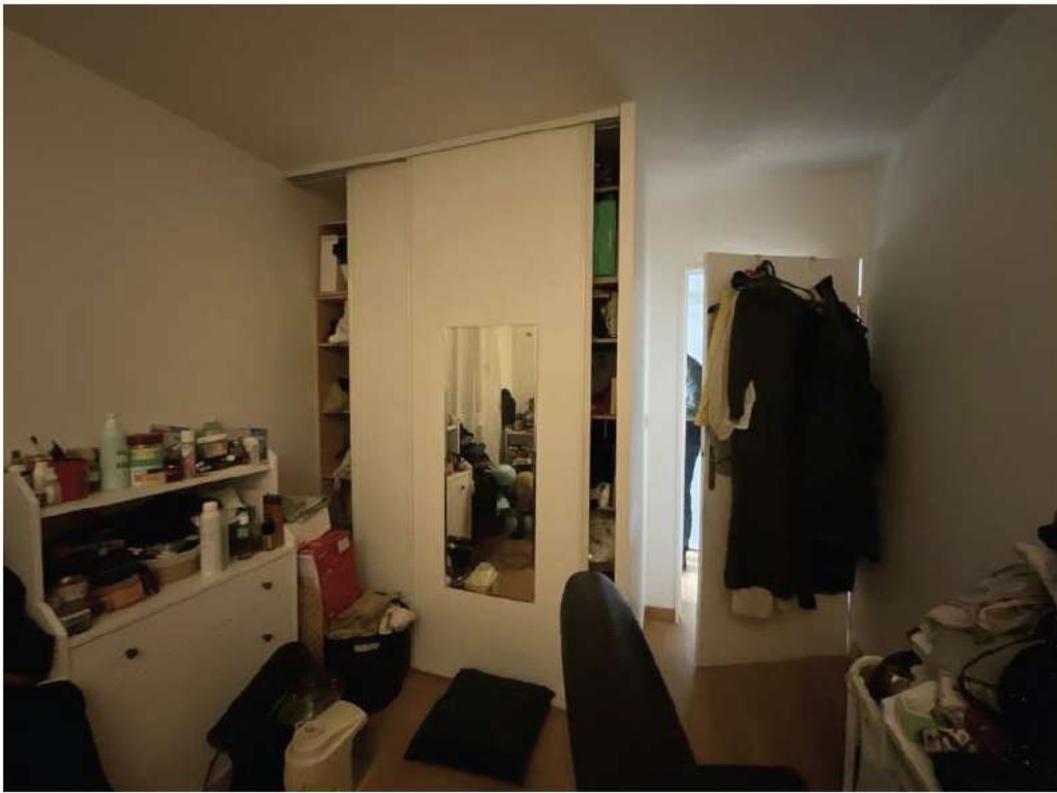
Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par deux fenêtres en état d'usage normal, châssis pvc, volet roulant mécanique en pvc.



1.



2.



3.

CHAMBRE 3

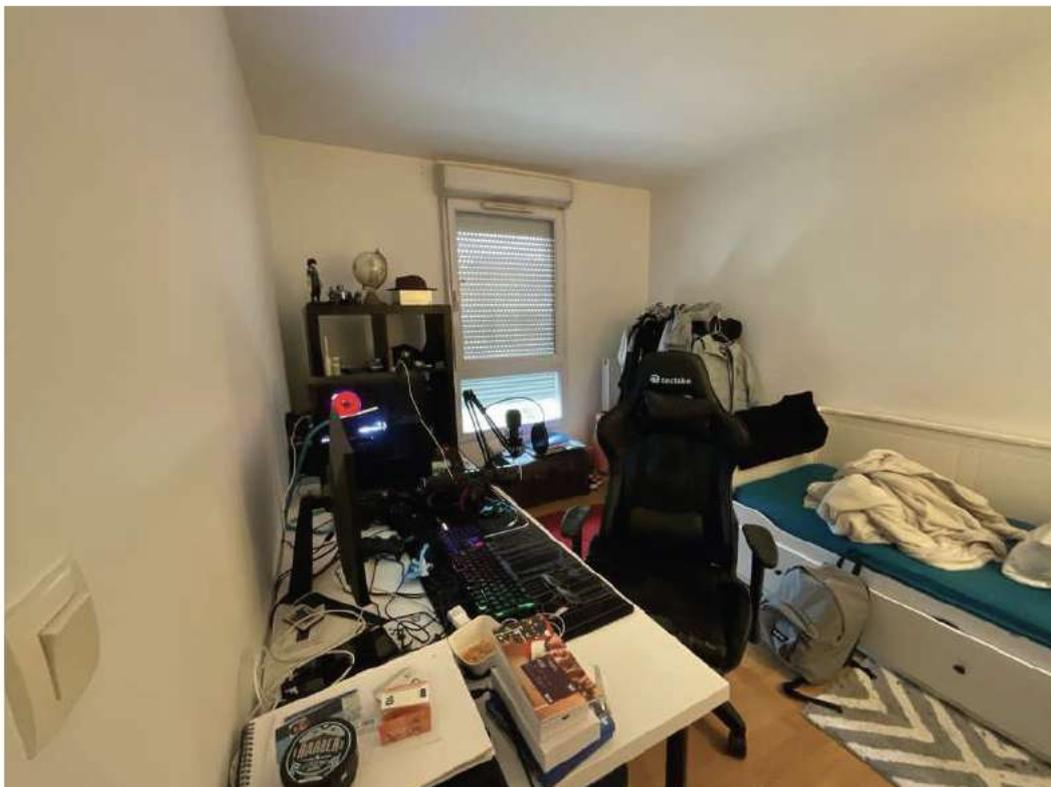
L'accès s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, de couleur blanche, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de parquet en état d'usage normal.

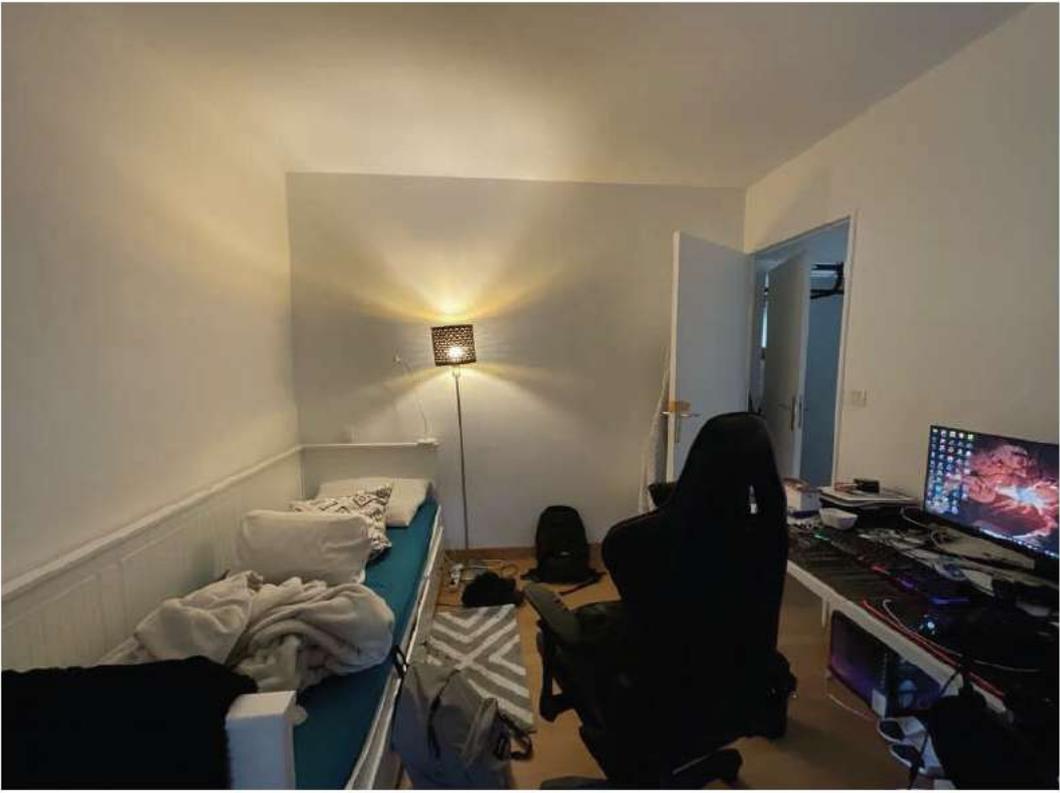
Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une fenêtre en état d'usage normal, ouverture battant simple, châssis pvc, volet roulant mécanique en pvc, avec une manivelle fonctionnelle.



1.



2.

SALLE DE BAIN

L'accès s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, de couleur blanche, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une fenêtre en état d'usage normal, ouverture battant simple, châssis pvc.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- une baignoire en matériau de synthèse en état d'usage normal (une crédence peinte en état d'usage normal)

- une vasque en état d'usage normal (un mitigeur en état d'usage normal, un siphon en état d'usage normal, un bouchon en état d'usage normal, une crédence en faïence en état d'usage normal)



1.



2.



3.

WC

L'accès s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint.

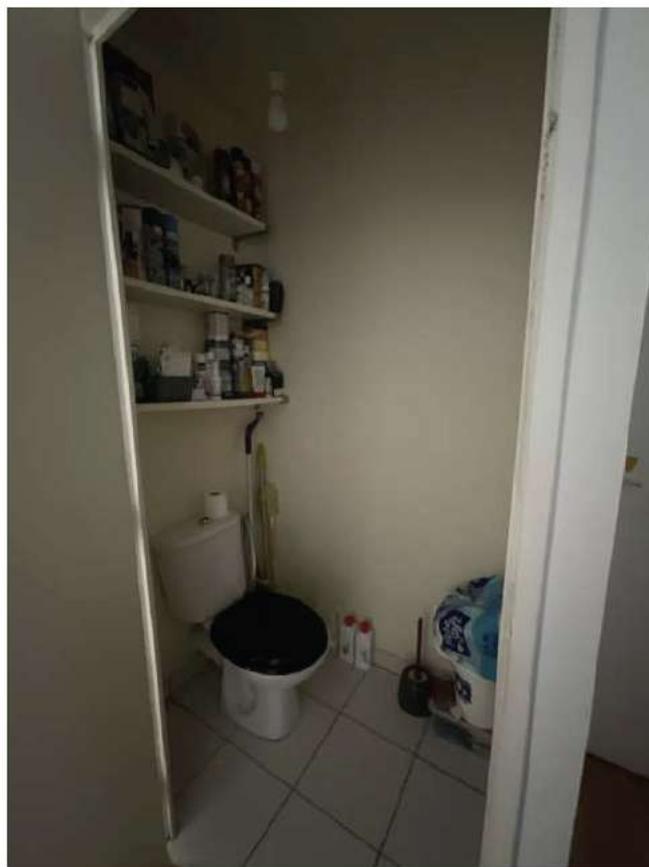
Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- un WC sur pied en état d'usage normal (un abattant en état d'usage normal, une cuvette en état d'usage normal, un réservoir en état d'usage normal, un mécanisme de chasse d'eau en état d'usage normal)



1.

CAVE

L'**accès** s'effectue par porte en bois en état d'usage normal, ouverture battant simple. Avec cadenas

Le **sol** est recouvert d'une chape brute en état d'usage normal.

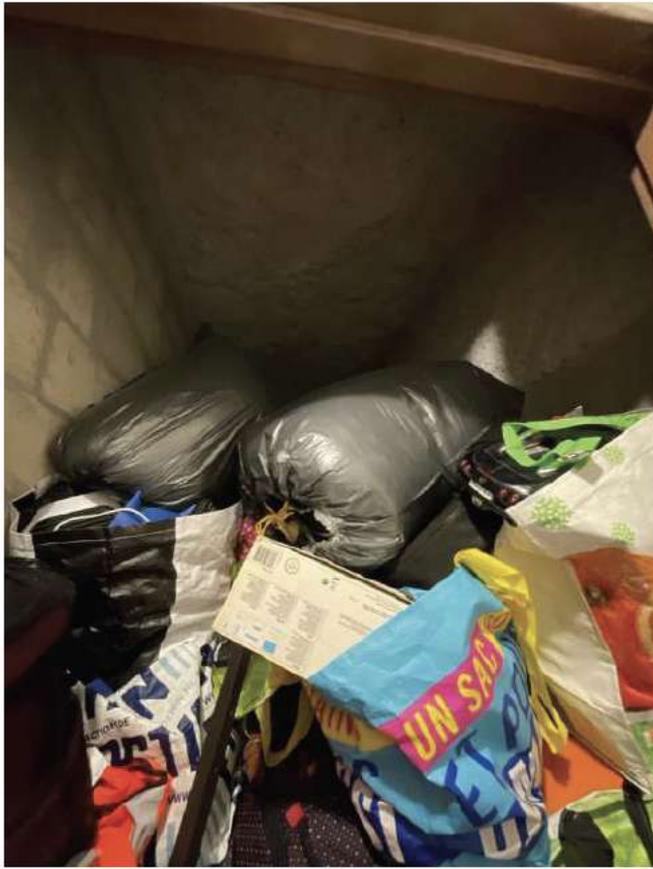
Les **murs** sont recouverts de parpaings en état d'usage normal.

La cave est accessible par le parking souterrain.

Elle se situe sous le bâtiment n° 14, cave n° E17.



1.



2.

PLACE DE PARKING

Le **sol** est recouvert d'une chape brute en état d'usage normal.

Deux places de parking au sous-sol, en enfilade, places n° 7 et 8.



1.

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

ASL Gestion
49 bis avenue Joseph Kessel
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Tel : 01 39 30 52 52
Email : gestion@aslgestion.fr

DIAGNOSTICS

A l'issue de mes constatations, j'ai annexé au présent procès-verbal de description les diagnostics suivants établis par Philippe du Parc, Géomètre Expert :

- Diagnostic Performance Energétique
- Etat de l'installation Intérieure d'électricité
- Attestation de surface habitable
- Diagnostic Gaz



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 6814
Date du rapport : 14/02/2024



Désignation du ou des bâtiments Localisation du ou des bâtiments : Département : Bretagne Adresse : 18 rue des Mériades Commune : 35150 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX Section cadastrale AY, Parcelle 681 Désignation et situation du ou des (S) de copropriété : Lots numéros 375+17+68 Particularité de copropriété : Appartement, cave et double parking	Désignation du client Désignation du client : Nom et prénom : [REDACTÉ] Adresse : 18 rue des Mériades 35150 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	
Objet de la mission :		
<input type="checkbox"/> Déceler l'existence d'amiante <input type="checkbox"/> Déceler d'éventuels radon <input type="checkbox"/> Déceler d'éventuels Plomb <input type="checkbox"/> État sanitaire avant travaux <input type="checkbox"/> État sanitaire avant démolition <input type="checkbox"/> État relatif à la présence d'interférences <input type="checkbox"/> État parasitaire <input checked="" type="checkbox"/> État Risque Naturels et technologiques <input type="checkbox"/> État des lieux	<input checked="" type="checkbox"/> PVillage (Lot Carrez) <input type="checkbox"/> Métrage (Lot Carrez) <input type="checkbox"/> Copropriété au titre (COP) <input type="checkbox"/> Sécurité incendie <input type="checkbox"/> Sécurité incendie	<input checked="" type="checkbox"/> État des installations électriques <input type="checkbox"/> Diagnostic technique (DTG) <input type="checkbox"/> Diagnostic énergétique <input type="checkbox"/> Miti à venir (Miti) <input type="checkbox"/> Accessibilité <input type="checkbox"/> État des lieux (Lot Carrez) <input type="checkbox"/> Accessibilité <input type="checkbox"/> Accessibilité

Diaglad - 15 rue Notre Dame 93000 Villetaneuse | Tél : 01 83 33 86 63 - p.du@diaglad.fr
N°SIREN : 82229439 | Copropriété Assurance : ASA n° 221720754

Rapport DDT - page 1 / 45

1. Extrait de fichier PDF

Résumé de l'expertise n° 6814

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation de ou des bâtiments	
Localisation de ou des bâtiments Adresse : 18 rue des nérides Commune : 78100 MONTFORT-LE-MOYNEUX Section cadastrale AY, Parcelle(s) n° 681 Désignation et situation du ou des lot(s) de propriété : lots numéros 175 à 177-180 Périmètre de mesure : Appartement, cave et double parking	
Prestations	Conclusion
 Mesurage	Surface loi Carrez totale : 76,67 m ² Surface au sol totale : 74,67 m ²
 DPE	158 29  Estimation des coûts annuels : entre 960 € et 1 230 € par an Prix moyen des énergies incluses au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement DPE (ADERPE) : 2478E65336540
 Gaz	L'installation ne comporte aucune anomalie (norme 2022)
 Électricité	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie

2. Extrait de fichier PDF

	<p>L'Etat des Risques délivré par Diagladi en date du 14/02/2024 fait apparaître que le contenu dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°SIDPC-2021-025 en date du 22/04/2021 en matière d'obligation d'Information Acquéreur/Locataire sur les Risques Naturels, Minors et Technologiques.</p> <p>Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communautaire d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.</p> <p>Le bien se situe dans une zone réglementée du risque retrait-gonflement des argiles (L.132-1 du Code de la construction et de l'habitation), dans le cas d'un projet constructif, conformément aux articles L.132-5 à L.132-9 du Code de la construction et de l'habitation, avant la conclusion de tout contrat ayant pour objet des travaux de construction ou le montage d'un ou de plusieurs immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation ne comportant pas plus de deux logements, le maître d'ouvrage transmet une étude géotechnique de conception aux partenaires réputés constructeurs de l'ouvrage, au sens de l'article L192-1 du Code civil. Du fait de sa situation, le bien entre dans le champ d'application de la réglementation en vigueur depuis le 1er janvier 2024.</p> <p>Lors de l'achèvement des travaux de construction ou de rénovation, une attestation retrait-gonflement des argiles (RGA) doit obligatoirement être remise, par le maître d'ouvrage à l'auteur ayant obtenu le permis de construire (article L132-11 3° du Code de la construction et de l'habitation). En cas de changement de propriétaire, cette attestation devra être annexée à la promesse ou à l'acte authentique de vente.</p> <p>Établie par un professionnel du bâtiment, elle doit justifier du respect des règles de prévention des risques liés aux terrains argileux.</p> <p>En cas de survenance d'un sinistre lié aux mouvements de terrain, concourant à la sécheresse et à la réhydratation des sols et pendant une durée de 10 ans à compter de la réception des travaux, le propriétaire devra justifier de la transmission de l'attestation RGA pour pouvoir bénéficier de la garantie Catastrophes Naturelles.</p> <p>L'attestation sera sur les ventes de construction réalisées après le 1er janvier 2024.</p> <p>Le bien ne se situe pas dans une zone d'un plan d'exposition au bruit.</p>
---	--

3. Extrait de fichier PDF

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 8854
 Date du repérage : 14/02/2024
 Heure de arrivée : 11 h 00
 Durée du repérage : 02 h 00

Le présent examen consiste à étayer la superficie de la surface privative des biens-ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 26 mars 2015 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2034-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 07/532 du 23 mai 2007, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en suscompte de la part de la superficie de copropriété ou d'habitat de logement.

Extrait de l'article 4-1 : La superficie de la partie privative d'un et ou d'une localité de lot, conformément à l'article 54 de la loi du 16 juillet 1995, est la superficie des planchers des locaux dits et compris après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, cages aubes de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 2,00 m.

Extrait Art.4.2 : Les toits ou fractions de toits d'une superficie inférieure à 6 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie rattachée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments Localisation de au des bâtiments : Département : Yvelines Adresse : 18 rue des saraïdes Commune : 78130 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX Section cadastrale A*, Parcelle(s) n° : 681 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Lot numéro 175+17+68	Désignation du propriétaire Désignation du client : Nom et prénom : Adresse : 18 rue des saraïdes 78130 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : SCP ABRAHMI BLANCHET LALLEMAND Adresse : 6 villa Dufay 79014 FANÇON - 1409E	Représentation Forme de copropriété : Appartement, cave et double parking
Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : Philippe du Parc Raison sociale et nom de l'entreprise : Diagladi Adresse : 70000 VERSAILLES 22 rue Royale Numéro SIRET : 820520410 Désignation de la compagnie d'assurance : AXA Numéro de police et date de validité : 7257260704 / 01/09/2023	
Superficie privative en m² du ou des lot(s) Surface loi Carrez totale : 74,67 m² (soixante-quatorze mètres carrés soixante-sept) Surface au sol totale : 74,67 m² (soixante-quatorze mètres carrés soixante-sept)	

Diagladi | 31 rue Royale 78000 VERSAILLES | Tél : 06 43 35 86 81 | p.du Parc@Diagladi.fr
 N°SIRET : 820520410 | Sirep@Diagladi.fr | ADE n° 7257260704

1/3
 Rapport en :
 2024/02/14
 Rapport DDT : page 67/74

4. Extrait de fichier PDF

Certificat de superficie n° 6814																																	
Résultat du repérage																																	
Date du repérage : 14/02/2024 Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sein loi Carrez :																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Parties des Diverses pièces visitées</th> <th>Superficie privative au sein Carrez</th> <th>Surface au sol</th> <th>Commentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2ème étage - Séjour</td> <td>24,81</td> <td>24,81</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2ème étage - Cuisine</td> <td>5,26</td> <td>5,26</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2ème étage - Chambre 1</td> <td>11,15</td> <td>11,15</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2ème étage - Chambre 2</td> <td>13,71</td> <td>13,71</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2ème étage - Salle de bain</td> <td>4,12</td> <td>4,12</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2ème étage - WC</td> <td>4,17</td> <td>4,17</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2ème étage - Chambre 3</td> <td>11,01</td> <td>11,01</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Parties des Diverses pièces visitées	Superficie privative au sein Carrez	Surface au sol	Commentaires	2ème étage - Séjour	24,81	24,81		2ème étage - Cuisine	5,26	5,26		2ème étage - Chambre 1	11,15	11,15		2ème étage - Chambre 2	13,71	13,71		2ème étage - Salle de bain	4,12	4,12		2ème étage - WC	4,17	4,17		2ème étage - Chambre 3	11,01	11,01		Surface loi Carrez totale : 74,67 m² (soixante-quatorze mètres carrés soixante-sept) Surface au sol totale : 74,67 m² (soixante-quatorze mètres carrés soixante-sept)
Parties des Diverses pièces visitées	Superficie privative au sein Carrez	Surface au sol	Commentaires																														
2ème étage - Séjour	24,81	24,81																															
2ème étage - Cuisine	5,26	5,26																															
2ème étage - Chambre 1	11,15	11,15																															
2ème étage - Chambre 2	13,71	13,71																															
2ème étage - Salle de bain	4,12	4,12																															
2ème étage - WC	4,17	4,17																															
2ème étage - Chambre 3	11,01	11,01																															

Fait à VERSAILLES, le 14/02/2024

Par : Philippe du Parc

Diagladi | 31 rue Royale 78000 VERSAILLES | Tél : 06 43 35 86 81 | p.du Parc@Diagladi.fr
 N°SIRET : 820520410 | Sirep@Diagladi.fr | ADE n° 7257260704

2/3
 Rapport en :
 2024/02/14
 Rapport DDT : page 57/74

5. Extrait de fichier PDF



6. Extrait de fichier PDF

DPE Diagnostic de performance énergétique

(logement)

N° d'affaire : 24782053865AD
 Établi le : 13/02/2024
 Valable jusqu'au : 13/02/2028

Ce document vous informe de votre niveau de consommation d'énergie et de votre impact carbone. Il vous donne également des conseils pour améliorer vos performances énergétiques et réduire vos émissions de CO₂. Vous pouvez télécharger gratuitement ce rapport sur www.dpe.fr.



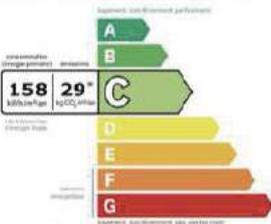
Adresse : 18 rue des Néelides
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
CP de Coteau : 776-47460

Type de bien : Appartement
Année de construction : 2005 - 2005
Surface habitable : 74,57 m²

Propriétaire : [REDACTED]
Adresse : 18 rue des Néelides 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Performance énergétique et climatique

⚠️ Attention, votre logement fait partie de la « liste » des biens concernés par la loi n° 2021-1106 relative à l'Ademe pour encourager une transition de votre logement, conformément aux articles L1111-1 et L1111-2 du Code de la Construction.



Le logement est classé C. Ce classement est basé sur la consommation d'énergie finale et de CO₂ brute. Pour connaître les détails de votre classement, consultez le site www.dpe.fr.

* Dans le graphique de gaz à effet de serre, les émissions de CO₂ sont exprimées en kgCO₂e/m² par an.



Le logement émet 22,5 kg de CO₂ par m², soit l'équivalent de 11,900 km parcourus en voiture. La consommation de gaz est proportionnelle aux jours d'occupation (chauffage, eau chaude, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts annuels d'énergie du logement sont estimés à partir de la consommation d'énergie finale et de CO₂ brute. Ils peuvent varier en fonction de votre mode de chauffage et de votre consommation d'énergie.

€

entre **960 €** et **1 330 €** par an

Plus de détails sur www.dpe.fr

Informations diagnostiqueur

Diagnostiqueur : Philippe du Parc
 Email : pduparc@diaglad.fr
 N° de certification : 070704
 Organisme de certification : LCet

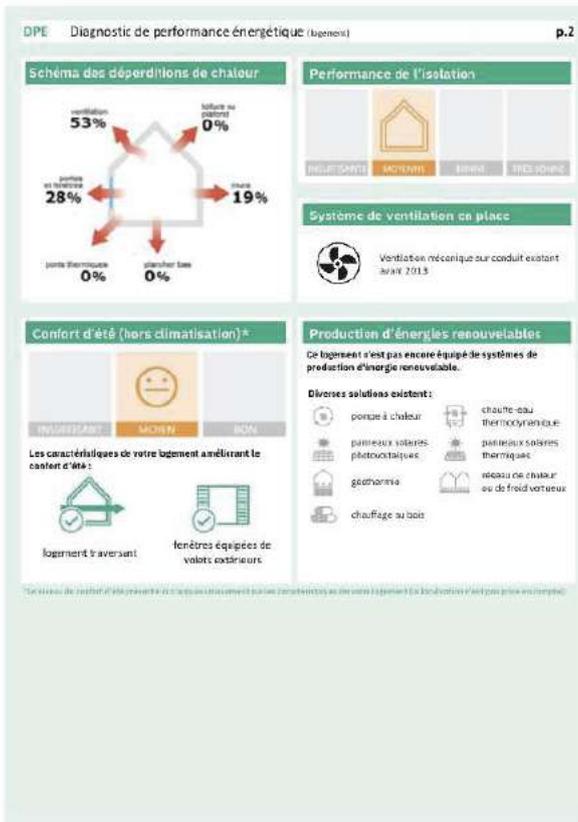
Diaglad | Tél: 06.63.35.66.83 | pc@diaglad.fr | Dossier: 0814

Rapport DDIT page 7/745

7. Extrait de fichier PDF

Référence : CC 23 12 2955

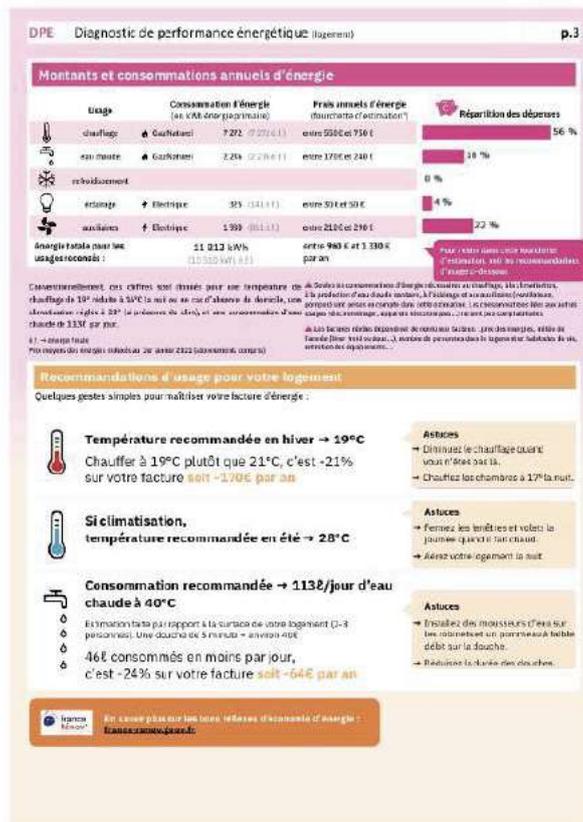
Page 39/59



Diaglad | Tél : 06.63.15.66.83 - pduparc@diaglad.fr | Dossier : 0814

Page 2/0
Rapport DDT : page 8/45

8. Extrait de fichier PDF



9. Extrait de fichier PDF

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement) p.4

Voir en annexe le fascicule détaillé du règlement et des équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
Plancher bas	Inconnu dominant sur l'extérieur	Bonne
Mur/cher bas	Dalle béton dominant sur un local chauffé	Sans objet
Toiture/plafond	Dalle béton dominant sur un local chauffé	Sans objet
Portes et fenêtres	Fenêtres battantes PVC, double vitrage	Correcte

Vue d'ensemble des équipements

	description
Chauffage	Chaudière individuelle gaz standard installée entre 2001 et 2015 avec programmation avec radié. Emetteur(s) radiateur(s) tube sans robinet thermostatique.
Eau chaude sanitaire	Canoné au système de chauffage
Climatisation	Néant
Ventilation	Ventilation mécanique sur conduit existant avant 2015 (collectif)
Filtrage	Avec intermittence continue avec minimum de 10 passages

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
Radiateur	Placer les radiateurs thermostatiques au-dessous de la chaudière. Ne jamais placer un meuble devant un radiateur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air. Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel.
Ventilation	Nettoyer régulièrement les bouches. Vérifier avant les fenêtres de chaque pièce si les réglages sont corrects.

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Diaglad | Tél. 06.53.15.66.83 - pdupare@diaglad.fr | Dossier : 0814 Page 4/10
Rapport DDT : page 13 / 45

10. Extrait de fichier PDF

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement) p.5

Recommandations d'amélioration de la performance

Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de la valoriser et de la rendre plus écologique. Le pack **1** de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack **2** d'aller vers un logement très performant.

Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux **1** et **2** ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative coordonnée (réalisation du pack **1** avant le pack **2**). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, intervenant agréé de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels

Montant estimé : 1000 à 2000€

Lot	Description	Performance recommandée
Ventilation	Installer une VMC hygro-stable type B et reprise de l'air extérieur à l'air de l'extérieur. Travaux à réaliser par la copropriété	
Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmateur, robinets thermostatiques, radiateurs...)	
Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage	

2 Les travaux à envisager

Montant estimé : 4000 à 6000€

Lot	Description	Performance recommandée
Chauffage	Remplacer la chaudière actuelle par une chaudière gaz à condensation.	Rendement PCS = 92%
Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage	Rendement PCS = 92%

Commentaires : Néant

Diaglad | Tél. 06.53.15.66.83 - pdupare@diaglad.fr | Dossier : 0814 Page 5/10
Rapport DDT : page 13 / 45

11. Extrait de fichier PDF

	Matériau mur	↗	Détail / menu	Inconnu
	Lakoban	↗	Détail / menu	Inconnu
	Arrière de porte d'entrée/entrée	✗	Arrière pas détaillé	2001 - 2005
	Largeur d'ouverture	✗	Arrière pas détaillé	2,5 M ² - M
	Surface de base	↗	Détail / menu	38,0 m ²
	Type de fondation	↗	Détail / menu	Inconnu
Mur 3 Sud	Matériau mur	↗	Détail / menu	Inconnu
	Lakoban	↗	Détail / menu	Inconnu
	Arrière de porte d'entrée/entrée	✗	Arrière pas détaillé	2001 - 2005
	Largeur d'ouverture	✗	Arrière pas détaillé	2,5 M ² - M
	Surface de plancher bas	↗	Détail / menu	71,0 m ²
	Type de fondation	↗	Détail / menu	un local chauffé
	Type de sol	↗	Détail / menu	Dalle béton
	Isolation (sol / mur / plafond)	↗	Détail / menu	Inconnu
	Arrière de porte d'entrée/entrée	✗	Arrière pas détaillé	2001 - 2005
Planche	Surface de plancher bas	↗	Détail / menu	71,0 m ²
	Type de fondation	↗	Détail / menu	un local chauffé
	Type de sol	↗	Détail / menu	Dalle béton
	Isolation (sol / mur / plafond)	↗	Détail / menu	Inconnu
	Arrière de porte d'entrée/entrée	✗	Arrière pas détaillé	2001 - 2005
Plancher	Surface de plancher bas	↗	Détail / menu	71,0 m ²
	Type de fondation	↗	Détail / menu	un local chauffé
	Type de sol	↗	Détail / menu	Dalle béton
	Lakoban	↗	Détail / menu	Inconnu
	Arrière de porte d'entrée/entrée	✗	Arrière pas détaillé	2001 - 2005
Poutre 1 Nord	Surface de base	↗	Détail / menu	1,2 m ²
	Placement	↗	Détail / menu	Mur 2 Nord
	Orientation des bords	↗	Détail / menu	Nord
	Isolation vantage	↗	Détail / menu	verticale
	Type de mur	↗	Détail / menu	Faïences latérales
	Type de mur	↗	Détail / menu	PVC
	Type de vantage	↗	Détail / menu	double vantage
	Épaisseur de la poutre	↗	Détail / menu	22 mm
	Précontrainte pré-tensionnée	↗	Détail / menu	non
	Car de renfortage	↗	Détail / menu	non
	Renforcement de la poutre	↗	Détail / menu	autre renfort
	Largeur de la poutre renforcée	↗	Détail / menu	12,5 cm
	Type de vantage	↗	Détail / menu	Ventilateurs axiaux
Type de vantage	↗	Détail / menu	Absence de risque possible	
Type de vantage	↗	Détail / menu	Absence de risque possible	
	Surface de base	↗	Détail / menu	1,2 m ²
	Placement	↗	Détail / menu	Mur 2 Est
	Orientation des bords	↗	Détail / menu	Est
	Isolation vantage	↗	Détail / menu	verticale
	Type de mur	↗	Détail / menu	Faïences latérales
	Type de mur	↗	Détail / menu	PVC
	Type de vantage	↗	Détail / menu	double vantage
	Épaisseur de la poutre	↗	Détail / menu	22 mm
	Précontrainte pré-tensionnée	↗	Détail / menu	non
	Car de renfortage	↗	Détail / menu	non
	Renforcement de la poutre	↗	Détail / menu	autre renfort
	Largeur de la poutre renforcée	↗	Détail / menu	12,5 cm
	Type de vantage	↗	Détail / menu	Ventilateurs axiaux
	Type de vantage	↗	Détail / menu	Absence de risque possible
	Type de vantage	↗	Détail / menu	Absence de risque possible

Diaglad | Tél. 06.53.15.66.83 - pduparc@diaglad.fr | Dossier : 0814

Page 8/10
Rapport DDT : page 18 / 45

14. Extrait de fichier PDF

	Surface de base	↗	Détail / menu	1,2 m ²
	Placement	↗	Détail / menu	Mur 2 Est
	Orientation des bords	↗	Détail / menu	Est
	Isolation vantage	↗	Détail / menu	verticale
	Type de mur	↗	Détail / menu	Faïences latérales
	Type de mur	↗	Détail / menu	PVC
	Type de vantage	↗	Détail / menu	double vantage
	Épaisseur de la poutre	↗	Détail / menu	22 mm
	Précontrainte pré-tensionnée	↗	Détail / menu	non
	Car de renfortage	↗	Détail / menu	non
	Renforcement de la poutre	↗	Détail / menu	autre renfort
	Largeur de la poutre renforcée	↗	Détail / menu	12,5 cm
	Type de vantage	↗	Détail / menu	Ventilateurs axiaux
	Type de vantage	↗	Détail / menu	Absence de risque possible
	Type de vantage	↗	Détail / menu	Absence de risque possible
	Surface de base	↗	Détail / menu	1,2 m ²
	Placement	↗	Détail / menu	Mur 1 Est
	Orientation des bords	↗	Détail / menu	Est
	Isolation vantage	↗	Détail / menu	verticale
	Type de mur	↗	Détail / menu	Faïences latérales
	Type de mur	↗	Détail / menu	PVC
	Type de vantage	↗	Détail / menu	double vantage
	Épaisseur de la poutre	↗	Détail / menu	22 mm
	Précontrainte pré-tensionnée	↗	Détail / menu	non
	Car de renfortage	↗	Détail / menu	non
	Renforcement de la poutre	↗	Détail / menu	autre renfort
	Largeur de la poutre renforcée	↗	Détail / menu	12,5 cm
	Type de vantage	↗	Détail / menu	Ventilateurs axiaux
	Type de vantage	↗	Détail / menu	Absence de risque possible
	Type de vantage	↗	Détail / menu	Absence de risque possible
	Surface de base	↗	Détail / menu	1,2 m ²
	Placement	↗	Détail / menu	Mur 3 Sud
	Orientation des bords	↗	Détail / menu	Sud
	Isolation vantage	↗	Détail / menu	verticale
	Type de mur	↗	Détail / menu	Faïences latérales
	Type de mur	↗	Détail / menu	PVC
	Type de vantage	↗	Détail / menu	double vantage
	Épaisseur de la poutre	↗	Détail / menu	22 mm
	Précontrainte pré-tensionnée	↗	Détail / menu	non
	Car de renfortage	↗	Détail / menu	non
	Renforcement de la poutre	↗	Détail / menu	autre renfort
	Largeur de la poutre renforcée	↗	Détail / menu	12,5 cm
	Type de vantage	↗	Détail / menu	Ventilateurs axiaux
	Type de vantage	↗	Détail / menu	Absence de risque possible
	Type de vantage	↗	Détail / menu	Absence de risque possible

Systèmes

Conduite d'eau	Détail / menu	Voir renseignements
Ventilation	Type de ventilation	Ventilation mécanique simple non filtrée (système) 2013
	Arrière installation	2002 système en fonction de la marque et de modèle

Diaglad | Tél. 06.53.15.66.83 - pduparc@diaglad.fr | Dossier : 0814

Page 9/10
Rapport DDT : page 15 / 45

15. Extrait de fichier PDF

D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Date(s), nombre, modèle)	Type(s)	Pression en bar	Localisation	Remarques : (normale, sans de G mesuré, ou F si l'absence ou de faisabilité de contrôle, anomalies amovibles)
Chauffon CHYFODIAUX & HAUFF Installation : 2022	Raccord	N/A	Cuisine	Remarque : 1. non Press. Pile(s) : Intrus(s) : non Équipement(s) : non

- (1) Chauffon, table de cuisson, chauffe-eau, chauffe-plat, radiateur, ...
(2) Non raccordé - Raccordé - Branché.

E. - Anomalies identifiées

Force de contrôle* (selon la norme)	Anomalie observée (A1, A2, B, C, D, E, F, G)	Liberté des constatations recommandées
Non	Non	-

- (3) Point de contrôle selon la norme utilisée.
(4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.
(5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que son intertempo avertisse la fourniture de gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI : (Danger Grise et Inimical) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic intertempo avertisse l'alimentation en gaz jusqu'à suppression de ou des défauts constituant la source du danger.
(7) 32c : Le chauffon est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence de dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôle n'ayant pas pu être réalisés

Non
Note : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du domicile d'origine reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties de bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

G. - Constatations diverses

Commentaires :
 Absence de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non avertisse
 Quantitatif d'intervalle de moins d'un an de la chauffe non avertisse
 Le contrat de raccordement n'est pas visible
 Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
 Non
Observations complémentaires :
 Non

18. Extrait de fichier PDF

H. - Conclusion

- Conclusion :**
 L'installation ne comporte aucune anomalie.
 L'installation comporte des anomalies de type A1 qui doivent être réparées ultérieurement.
 L'installation comporte des anomalies de type A2 qui doivent être réparées dans les meilleurs délais.
 L'installateur, un actif des anomalies de type DGI qui doivent être réparés avant remise en service.
 L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social avec le distributeur de gaz.

I. - En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic

- Remarque totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
 ou
 Remarque partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
 Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :
 - référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Coupure Extérieur, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - adresse des appareils présentant un Danger Grise et Inimical (DGI).
 Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

J. - En cas d'anomalie 32c : actions de l'opérateur de diagnostic

- Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Coupure Extérieur, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie ;

Note : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT OMER-LE-VIEUX** (accès sur www.info-cert.fr)

Date de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :
 Visite effectuée le **14/02/2024**
 Fait à **VERSAILLES** le **14/02/2024**
 Par : **Philippe du Parc**

 Signature du représentant : 

19. Extrait de fichier PDF

Annexe - Photos

	Photo n° du Compteur Gaz
	Photo n° d'habitat Localisation : Cuisine Chaudière (Type : Recordé)

20. Extrait de fichier PDF

Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un contrat de conformité valide 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2020 relatif. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 22 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 90 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures. Les intoxications par le monoxyde de carbone sont un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicapent à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouveler le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramener les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples peuvent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifier la date de péremption du boîtier avant de vous servir de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, s'ouvrir pas les fenêtres d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quels conseils adopter après des fuites de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'inhalation qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer le lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux dispositifs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- appeler 105 à l'extérieur, attendre les secours.

Pour aller plus loin : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

21. Extrait de fichier PDF

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 6814
 Date du rapport : 14/02/2024
 Année d'arrivée : 11 N 00
 Durée du report : 01 N 00

La présente mission consiste, suivant l'art. 6 du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation) En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation, vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation de l'Etat d'électricité et de ses dépendances :
 Type d'immeuble : Appartement
 Adresse : 18 rue des nébécies
 Commune : 78160 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
 Département : Yvelines
 Référence cadastrale : Section cadastrale AV, Parcelle(s) n° 681, identifiant fiscal : N/A
 (Indiquée en l'absence de numéro de lot) de dépendance :
 Lot numéro 175-174-68
 Numéro de repérage : Appartement, cave et double parking
 Année de construction : 2003
 Année de l'habitation : 2003
 Distributeur d'électricité : Engie
 Parties du bien non visitées : Néant

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre : SCF ABRAHMI BLANCHET LALLEMAND
 Nom et prénom : SCF ABRAHMI BLANCHET LALLEMAND
 Adresse : 6 rue Daubigny
 75014 PARIS - 14EME
 Téléphone et adresse internet : Non communiqué
 Qualité de donneur d'ordre (particulier ou professionnel) : Autre
 Adresse de l'Etat d'habitation et de ses dépendances :
 Nom et prénom : [REDACTED]
 Adresse : 18 rue des nébécies
 78160 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de clientèle : Philippe du Parc
 Nom et prénom : Philippe du Parc
 Raison sociale et nom de l'entreprise : Diagladi
 Adresse : 01 rue Royale
 78000 VERSAILLES
 Numéro SIRET : 83932081800012 RCS de Versailles
 Désignation de la compagnie d'assurance : AXA
 Numéro de police et date de naissance : 7217200794 - 01/09/2013
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par L.Cert le 11/03/2022 jusqu'au 10/07/2026 (Certification de compétence CRD 0704)

22. Extrait de fichier PDF

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 6814

4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation situés en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovible, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixe destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'arrivée au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphone, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés et régimés directement sous une tension intérieure au égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du passage. Une entrée sans démontage de l'installation électrique (traverse de démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité pouvant ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visitées (protégées dans le gainé ou dans le boîtier ou enfermées dans une boîte de jonction, crénelée, plombée, blindée, etc.) ;
- les parties non visitées ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- l'insuffisance entre le courant assuré (cellule) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5. - Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
 L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les tableaux suivants :

L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
 Dispositif de protection amovible à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
 Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
 La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
 Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
 Matériels électriques vétustes, incaptés à l'usage.

Anomalies relatives aux installations particulières :

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
 Piscine privée, ou bassin de fontaine.

Informations complémentaires :

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

Domaines	Informations complémentaires
IC, Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur.
	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

23. Extrait de fichier PDF

Attention, les informations contenues dans ce fichier ne peuvent être diffusées qu'à la seule des destinataires mentionnés ci-dessous.

Etat des risques complémentaires (Géologiques)			
Risques	Concerne	Détails	
 Inondation	IN : Terrain à Risque important d'inondation	Non	
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Non	
	PAPI : Périodes d'Alerte Précoce des Inondations	Non	
	Remontées de nappes	Oui	Zones éventuellement sujettes aux remontées de leur NAPPES (MENSAGE plus un rayon de 500 mètres)
 Installation nucléaire		Oui	Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres autour d'une installation (à une autre nature que centrale nucléaire)
 Mouvement de terrain		Non	
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	
	BASIAS : Sites Industriels et Activités de Service	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 300 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.
	I.C.P.E. : Installations Industrielles	Non	
 Centrale nucléaire		-	Divers sites existants
 Canalisation TMD		Oui	Le bien se situe dans une zone comprise de 1000 mètres autour d'une canalisation.

Source des données : <http://www.geoportail.gouv.fr/>

28. Extrait de fichier PDF

SOMMAIRE

Synthese	1
Impression	4
Localisation sur carte	5
Déclaration de risques	6
Plan de prévention des risques	7
Annexes	8

29. Extrait de fichier PDF

Arrêté SIDPC n° 2021-005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL).

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,

Vo le code général des collectivités territoriales :

Vo le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5, R.125-11, R.125-23 à R.125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, R.563-2 à R.563-8, D.563-3-1 relatifs à la prévention du risque sismique ;

Vo le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4, L.271-5 et R.111-38 ;

Vo le décret n° 2004-294 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vo l'arrêté préfectoral SIDPC 2018-24 du 12 février 2018 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vo le décret du 4 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROU en qualité de Préfet des Yvelines ;

Vo le décret du 27 mai 2020 portant nomination de Monsieur Thomas LAVIELLE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;

Vo l'arrêté préfectoral n°78-2020-09-02-003 du 1^{er} mars 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Thomas LAVIELLE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

Préfecture des Yvelines - 78-021-06-2100004 - 2021-05-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL) Rapport DDT, page 34 / 45 41

34. Extrait de fichier PDF

Arrêté :

Article 1^{er} :

L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 :

En application de l'article L.125-2 ou de l'article L.145-2 du code des assurances et du IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, le vendeur ou le bailleur est tenu d'informer par écrit l'acquéreur de tout bien ayant fait l'objet d'un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle. Cette liste est consultable pour chaque commune sur le site des services de l'État : <http://www.marsobaines.gov.fr/>

Article 3 :

L'arrêté préfectoral SIDPC 2018-24 du 12 février 2018 est abrogé.

Article 4 :

Une copie du présent arrêté accompagnée du lien permettant d'accéder à l'information des acquéreurs et des locataires (IAL) est adressée aux maires des communes du département et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et son annexe seront affichés dans les mairies du département des Yvelines pendant un mois et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

La mention de l'arrêté ainsi que ses modalités de consultation seront insérées dans le journal Le Parisien. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de sa parution au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, Messieurs les sous-préfets des arrondissements de Saint-Germain-en-Laye et de Mantes-la-Jolie, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Rambouillet, Madame la directrice départementale des territoires, Madame la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, Mesdames et Messieurs les maires des Yvelines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et accessible sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

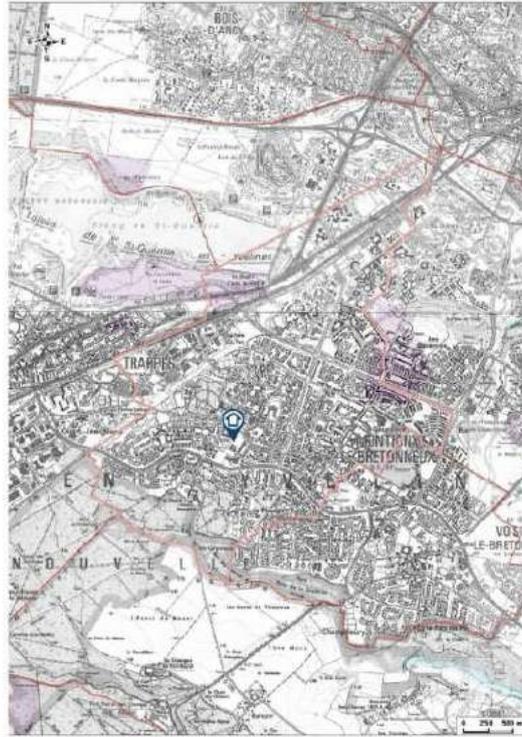
Fait à Versailles, le 22 JUN 2021

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,


THOMAS LAVIELLE

Préfecture des Yvelines - 78-021-06-2100004 - 2021-05-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL) Rapport DDT, page 35 / 45 42

35. Extrait de fichier PDF



Rapport DDT : page 36 / 45

36. Extrait de fichier PDF

<p>maître d'ouvrage préfecture des Yvelines</p>  <p>ARRONDISSEMENT DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX Bureau de l'Environnement et du Risque 1, rue de la République 78000 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX Tél. : 01 39 25 30 00</p>	
<p>information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs département des Yvelines</p>	<p>édition: 15/02/2005</p>
<p>LEGENDE</p> <p>Risques naturels : PPR: approuvé, PPR: prescrit ou article R112, 3 du code de l'urbanisme Niveau de risque 3: modéré PPR: approuvé, PPR: prescrit ou article R112, 3 du code de l'urbanisme Niveau de risque de réévaluation de l'urbanisme</p> <p>Lignes : Ligne de risque technologique Ligne de risque naturel Ligne de risque technologique et naturel</p> <p>Source des données: - PPR de la Préfecture des Yvelines - IGN - Point de planimétrie et topographique IGN - IGN</p> <p>Prévisions : L'ensemble des données sont à jour de la date de la dernière mise à jour de la base de données de la Préfecture des Yvelines. Elles ne sont pas à jour de la dernière mise à jour de la base de données de la Préfecture des Yvelines.</p>	
<p>commune de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX cartographie des risques naturels prévisibles</p>	<p>échelle: 1/25.000</p>
<p>maître d'œuvre</p>  <p>Direction Départementale de l'Environnement et du Risque 1, rue de la République - B.P. 200 78000 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX Tél. : 01 39 25 30 00</p>	

Rapport DDT : page 37 / 45

37. Extrait de fichier PDF

Le zonage sismique sur ma commune

Le zonage sismique de la France



Les données de sismologie instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste nécessite la population pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses sismiques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-dessus qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité : zone 1 (faible), zone 2 (modérée), zone 3 (moyenne), zone 4 (forte) et zone 5 (très forte).

La réglementation distingue quatre catégories d'importances (en leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise) :

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux
- IV – bâtiments influençant la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures...)

		1	2	3	4	5
<p>Pour les bâtiments neufs</p>						
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMECS zones 3 et 4	Règles CPMECS zone 5	
		Aucune exigence		Eurocode 8		
III		Aucune exigence		Eurocode 8		
IV		Aucune exigence		Eurocode 8		

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en zone 2, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'annexe B sont applicables pour les logements collectifs et les immeubles de grande taille ;
- en zone 3 et 4, des règles simplifiées appelées CPME – ECS zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles ;
- en zone 5, des règles simplifiées appelées CPME – ECS zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître votre zone de sismicité : <https://www.geoportails.gouv.fr/risque> - Cliquez sur "Risque sismique" - Consultez les données de chaque zone.

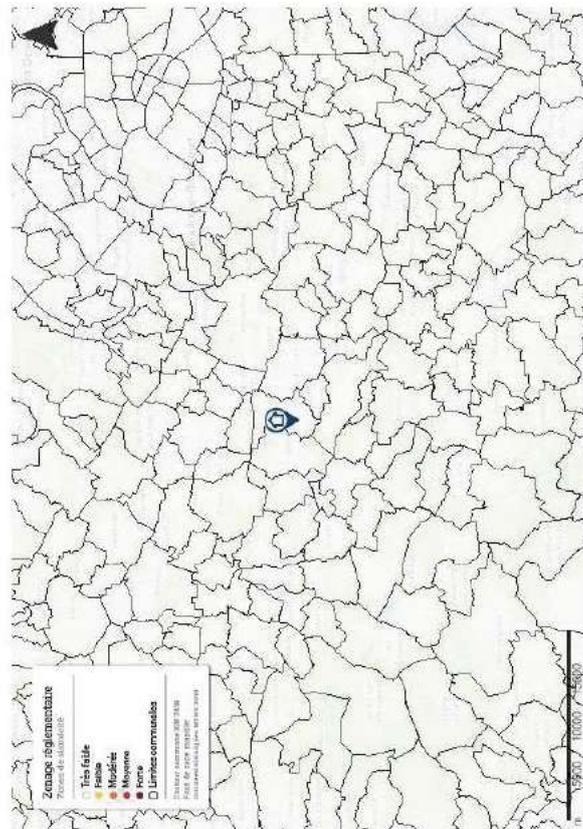
Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismiques en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus :

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.geoportails.gouv.fr/information-sur-le-risque/sisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.geoportails.gouv.fr/mesures-les-strategies-que-faire-en-cas-de-seisme>

38. Extrait de fichier PDF



39. Extrait de fichier PDF

Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel incolore, inodore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présent dans le sol et les roches.
Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...
Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.
Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (zones-sol granitiques et volcaniques).
La concentration en radon se mesure en becquerels par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre International de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon émis, en se désintégrant, émet des descendants collimatés radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.
À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.
En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 10 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie le plus proches du sol.
Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (principalement disponibles sur les sites Internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (enseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).
Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, si elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le cas échéant de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de réaliser une mesure afin de vérifier le résultat de nouvelles mesures de radon.

40. Extrait de fichier PDF

Le potentiel radon des sols

La potentialité radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minérales...
Il s'agit par conséquent de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés : le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.
Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³, aucune action particulière n'apparaît à ce jour, à l'exception des bonnes pratiques entérées de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).
Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.
Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.
Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, et des travaux de rénovation énergétique sont engagés (aménagement de fenêtres...), il convient de s'assurer au minimum d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de la situation.

Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.gouv.fr
Ministère de la santé et de la prévention : <https://santé.gouv.fr/santé-et-environnement/batiments/article/radon>
Au niveau régional :
ARS (Agence régionale de santé) : www.ars.santé.fr
DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) : <https://www.dreal.gouv.fr/contacter-dreal> ou <https://www.dreal.gouv.fr/contacter-dreal>
Informations sur le radon :
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN, mesurad) : www.irsn.fr/radon

41. Extrait de fichier PDF

Etat de finalisation F2015 sur 2015/03/08
Diagnostic a l'anciennement non complet
Aide energetique pour les non-compreneurs uniquement

La presente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La presente attestation est établie pour la période du 01/04/2023 au 01/08/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 2 août 2023
Pour la société



AXA Franco IARD SA
Siège social : 113, Boulevard de France - 92015 Nanterre Cedex
N° SIRET : 511 200 000 - N° SIREN : 511 200 000 - N° RCS : 511 200 000
N° de TVA intracommunautaire : FR14 511 200 000
Rapport DDT : page 44 / 45

44. Extrait de fichier PDF



Certificat de compétences Diagnostic Immobilier

N° CPDI 0704 Version 014

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DU PARC Philippe

Est candidat(e) selon la définition I.Cert au jour du ICFI CI DR II (cycle de 5 ans) - CPDI DR 06 (cycle de 7 ans), détenteur de certifications de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 02/11/2022 - Date d'expiration : 02/11/2029
Électricité	État de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 14/10/2022 - Date d'expiration : 23/10/2029
Énergie avec mention	Énergie avec mention Date d'effet : 12/01/2023 - Date d'expiration : 22/01/2030
Énergie sans mention	Énergie sans mention Date d'effet : 12/01/2023 - Date d'expiration : 22/01/2030
Plomb	État de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 10/10/2022 - Date d'expiration : 09/10/2029
Termite	Plomb - Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 11/07/2022 - Date d'expiration : 10/07/2029
	État établi la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 11/07/2022 - Date d'expiration : 10/07/2029

En fin de quoi ce certificat est délivré, sous réserve de ce qui précède.
Édité à Saint-Géréore le 15/12/2022



I.Cert Immobilier est une société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 511 200 000. Elle est soumise à la loi applicable aux sociétés commerciales. Le siège social est situé à 113, Boulevard de France, 92015 Nanterre Cedex. Les coordonnées sont : Téléphone : 01 41 39 00 00 - Fax : 01 41 39 00 01 - Email : contact@icert.fr - Site internet : www.icert.fr. I.Cert Immobilier est une marque déposée de I.Cert Immobilier. I.Cert Immobilier est une société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 511 200 000. Elle est soumise à la loi applicable aux sociétés commerciales. Le siège social est situé à 113, Boulevard de France, 92015 Nanterre Cedex. Les coordonnées sont : Téléphone : 01 41 39 00 00 - Fax : 01 41 39 00 01 - Email : contact@icert.fr - Site internet : www.icert.fr. I.Cert Immobilier est une marque déposée de I.Cert Immobilier.



Certification de personnes
Diagnostic Immobilier
Forme disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35700 Saint-Géréore



Rapport DDT : page 44 / 45

45. Extrait de fichier PDF

REMARQUES GÉNÉRALES

REMARQUES

Le logement est à rafraîchir, des travaux sont à prévoir.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 59 pages pour servir et valoir ce que de droit.



Sabine ABRAHMI
Huissier de Justice associée